GROUPE AFMA ASSUREUR CONSEIL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

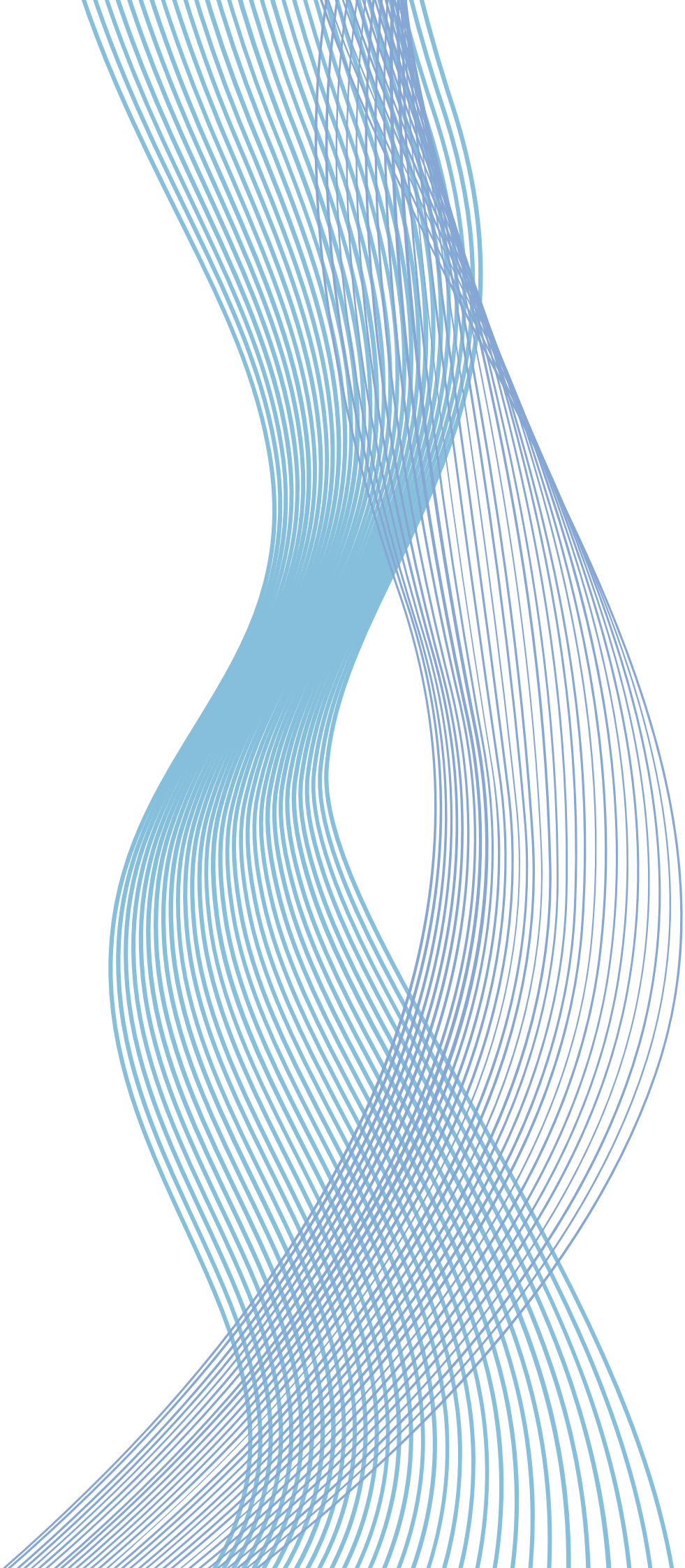

Sommaire

MOT DU PRÉSIDENT 4

1.AFMA AUJOURD'HUI 7

1.1 CHIFFRES CLÉS 7
1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA 8
1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN 2024 10
1.4 ACTUALITÉS 2024 ET FAITS MARQUANTS 10

2.RAPPORT DE GESTION 13

2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE 13
2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES 14
2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS 14
2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS 14
2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 16
2.6 PERSPECTIVES 16
2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2024 16
2.8 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 18
2.9 SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE 19
2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 19
2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 19
2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS 19

3.RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE 25

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA 25
3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA 29
3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE 33
3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE 37
3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE 39
3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE 44
3.7 GOUVERNANCE 45
3.8 INDEX GRI 47

4.RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 52

4.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 53
4.2 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE 54
4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL 56
4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE 57
4.5 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE 58
4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS 59

5.RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX 67

5.1 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 68
5.2 BILAN 69
5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 71
5.4 ÉTAT DES SOLDES DE GESTION 72
5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT 73
5.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS SOCIAUX 74

6.RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 78

7.DÉCLARATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 84

8.LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU COURS DE L'EXERCICE 86

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

MOT DU PRÉSIDENT

Farid BENSAID
Président Directeur Général

Dans un contexte mondial marqué en 2024 par l'instabilité économique, l'impact continu de la crise énergétique et l'intensification des tensions géopolitiques, l'économie marocaine a fait preuve de résilience en enregistrant une croissance d'environ 3,5% malgré les effets de la sécheresse.

L'économie nationale a connu aussi une dynamique grâce aux grands projets lancés dans le cadre de la préparation de l'organisation de la coupe d'Afrique et de la coupe du Monde du football.

Le secteur de l'assurance a également su faire face à ces défis et a enregistré une croissance de 5,2% en 2024 par rapport à 4% en 2023.

La branche Non-Vie a poursuivi sa dynamique avec une croissance de 5,3% contre 5,8% en 2023. La branche Vie a enregistré aussi un rebond en progressant de 5% contre 1,8% en 2023.

Le groupe AFMA a enregistré en 2024 une bonne performance avec un volume de primes nettes émises de 2,5 MMDH et un chiffre d'affaires consolidé de 286 MDH en progression de 11% par rapport à l'année précédente.

Notre groupe maintient ainsi sa position de leader national dans le secteur du courtage et du conseil en assurance.

Sur le plan opérationnel, l'année 2024 a été caractérisée par la poursuite de la transformation digitale de nos services clients et l'optimisation continue de nos processus internes.

En termes de certifications, nous avons réussi l'audit de suivi de la certification ISO27001 et renouvelé avec succès la certification ISO9001, confirmant ainsi notre engagement envers la qualité et la sécurité de nos services.

Je tiens à féliciter chaleureusement les équipes du groupe AFMA pour leur engagement sans faille et leur contribution à cette performance remarquable, qui reflète notre esprit de collaboration et notre quête d'excellence collective.

GROUPE AFMA ASSUREUR CONSEIL

AFMA GROUPE

AFMA
AUJOURD'HUI

2024

1.AFMA AUJOURD'HUI

1.1 CHIFFRES CLÉS

1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA

1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

1.4 ACTUALITÉ ET FAITS MARQUANTS

1.AFMA AUJOURD'HUI

1.1 CHIFFRES CLÉS

DIVIDENDE PAR ACTION
(en DH par action)

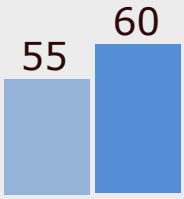

CAPITAUX PROPRES
PART DU GROUPE
(en MDH)

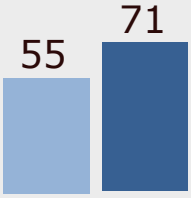

Répartition
hommes/Femmes

Solidité financière
Et dividende

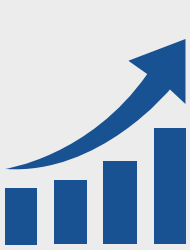

CA
+286 MDH
+11%

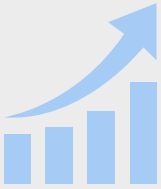

EBITDA
+118 MDH
+11%

RNPG
+70 MDH
+15%

Consommation énergétique par employé Maitrisée

1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA

Leader au Maroc dans le conseil et le courtage en assurancesdes risques, toutes branches.

Courtier en assurances, AFMA accompagne depuis plus de 70 ans ses clients, entreprises et particuliers, dans la gestion de leurs risques. Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd'hui en leader et acteur majeur du marché marocain et met la compétence de ses équipes et de son organisation au service de ses clients.

ACTIVITÉS DU GROUPE

SERVICES AUX ENTREPRISES (B2B)	SERVICES AUX PARTICULIERS (B2C)
ASSURANCE DOMMAGES.	ASSURANCE AUTOMOBILE
ASSURANCE PERTES D'EXPLOITATION	ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE	ASSURANCE RETRAITE CAPITALISATION
ASSURANCE TRANSPORT	ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS
ASSURANCES LIÉES À LA CONSTRUCTION	ASSURANCE DÉCÈS
ASSURANCES DE PERSONNES	ASSISTANCE
ASSURANCE CYBER RISK	
ASSURANCE-CRÉDIT	
ASSISTANCE	

2.5

MONTANT DES PRIMES EN MDH

COTÉE EN BOURSE

DEPUIS DÉCEMBRE 2015

70 ans

UN GROUPE AU SERVICE DES CLIENTS DEPUIS + DE 70 ANS

445

COLLABORATEURS SPÉCIALISÉS

FILIALE DE TÉNOR GROUP

GRAND GROUPE PRIVÉ MAROCAIN

UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET PRÉSENT AUJOURDHUI EN AFRIQUE

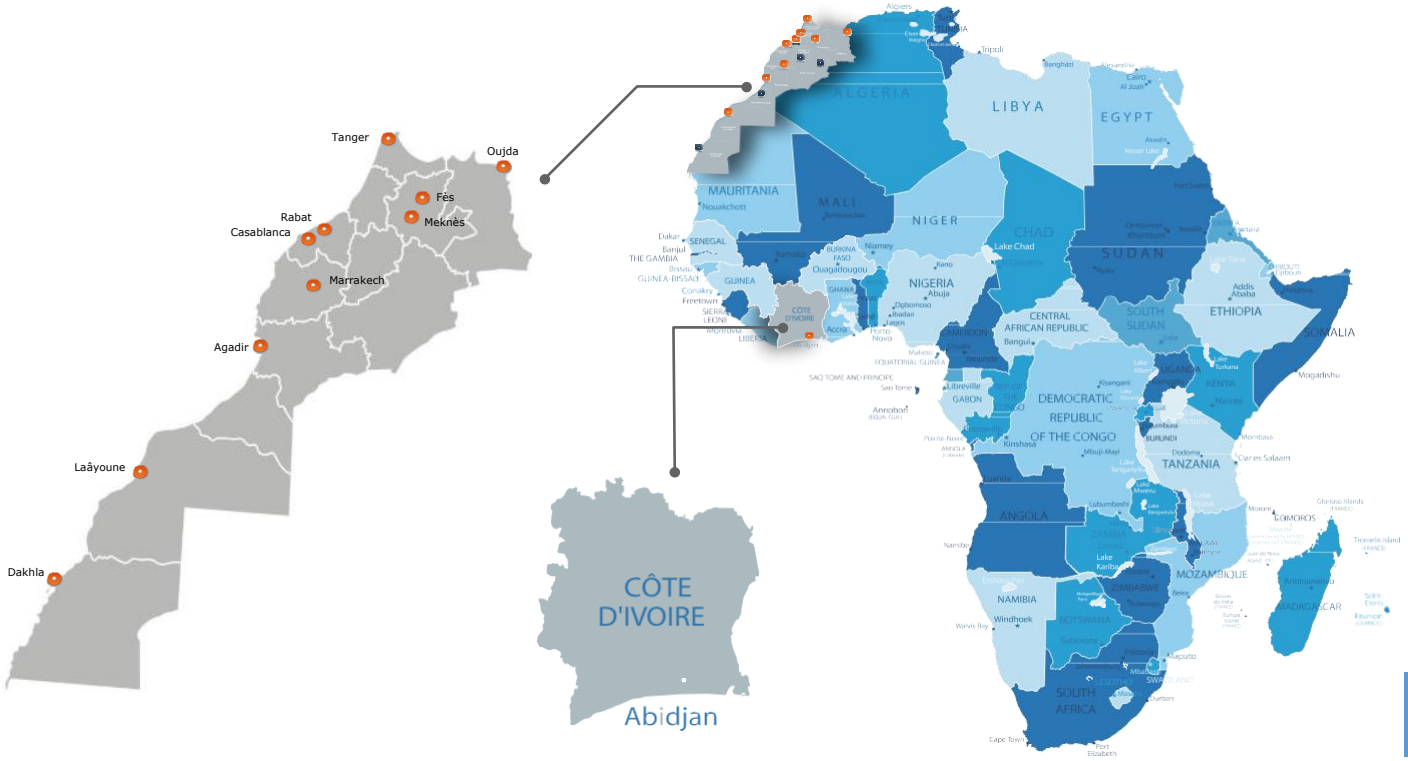

1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN 2024

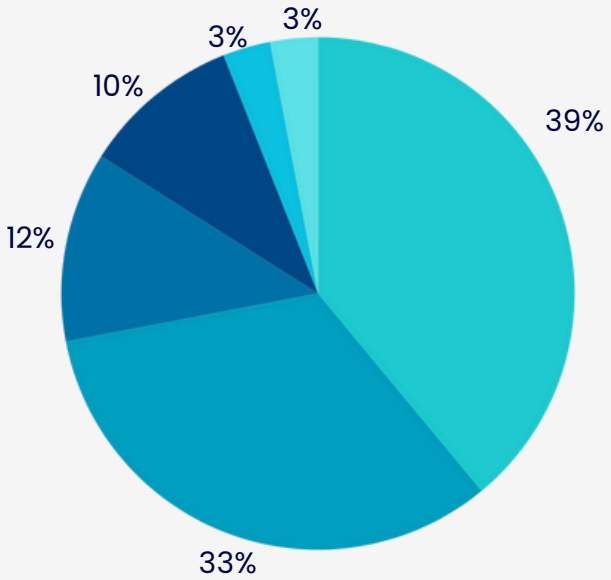

39% — TÉNOR FINANCES

Holding de participation qui porte l'activité de courtage d'assurance de Ténor Group

33% — FLOTTANT EN BOURSE

12% — CIMR

Caisse de retraite qui a le statut de société mutuelle de retraite, régie par la loi 64-12 portant création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), promulguée par le dahir n° 1-14-10 du 6 mars 2014

10% — CDG (FIPAR-HOLDING)

Société d'investissement filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) est une institution publique marocaine qui a pour mission d'investir et de soutenir des projets d'envergure pour renforcer le développement économique et les infrastructures du Maroc

3% — TÉNOR ASSURANCE

Holding de participation

3% — TÉNOR GROUP

Holding de participation multisectorielle, Ténor Group opère dans différents secteurs clés de l'économie marocaine tels que le courtage d'assurance, le nearshoring, les NTIC, la location de véhicules, la restauration, la distribution de produits télécom et la gestion immobilière. Ténor Group détient également des participations dans les secteurs des médias et de l'enseignement

1.4 ACTUALITÉS 2024 ET FAITS MARQUANTS

DES RELAIS DE CROISSANCE AU MAROC ET À L'INTERNATIONAL

Fort de ses succès, AFMA se projette désormais vers de nouveaux horizons, avec un accent particulier sur l'expansion à l'international. Cette stratégie vise à étendre notre réseau et à saisir les opportunités de croissance sur de nouveaux marchés, consolidant ainsi notre position de leader régional à vocation internationale.

CERTIFICATION ISO 27001

AFMA a réussi l'audit de suivi de la certification ISO 27001 version 2013 sans aucun écart ni point faible, renforçant ainsi sa réputation en tant qu'opérateur fiable et bienveillant.

UNE TRANSFORMATION DIGITALE ACCÉLÉRÉE AU SERVICE DES CLIENTS

En 2024, AFMA a poursuivi sa transformation digitale avec engagement, mettant en œuvre des processus numériques pour répondre de manière efficace et proactive aux besoins changeants de ses clients et de son environnement, renforçant ainsi son positionnement en tant qu'acteur innovant et axé sur le service client. Les premières actions d'intégration de l'IA ont été aussi entamées.

RAPPORT DE GESTION 2024

2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE

2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.6 PERSPECTIVES

2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2024

2.8 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

2.9 SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

2.RAPPORT DE GESTION

2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE

Le groupe AFMA a enregistré un total primes émises de 2,5 milliards de dirhams au titre de l'exercice 2024 contre 2,2 milliards en 2023. Soit une croissance de 13%.

ÉVOLUTION DES PRIMES NETTES ÉMISES EN MDH

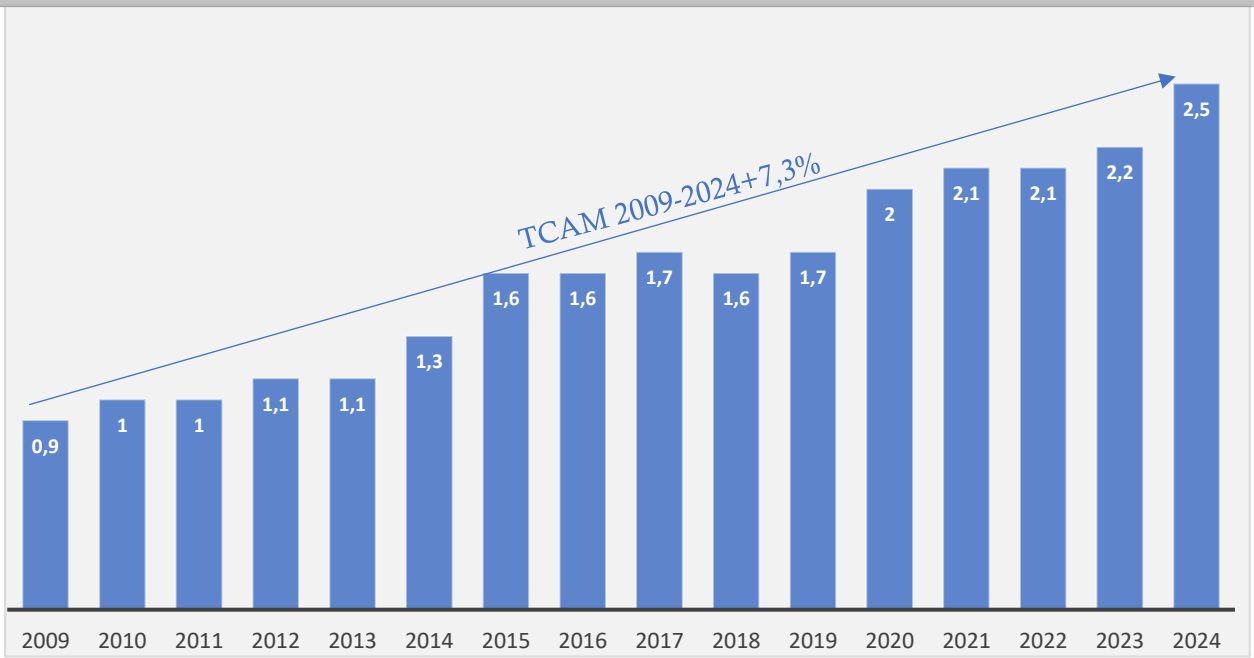

ÉVOLUTION DES PRIMES NETTES ÉMISES EN MDH

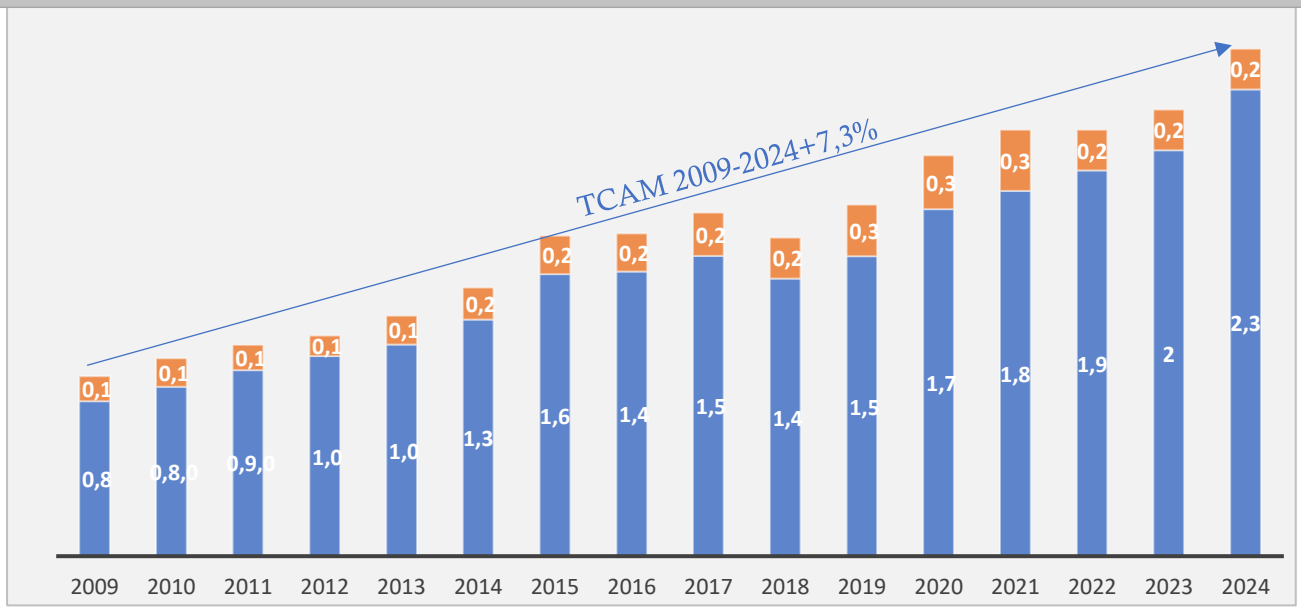

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SINISTRES TRAITÉS			
Branche	**Nbr sinistres 2024**	**Nbr sinistres 2023**	**Var 24/23**
ACCIDENTS DE TRAVAIL	4 858	4 253	14%
AUTOMOBILE	8 315	8 160	2%
AVARIES TRANSPORT	901	1 148	-22%
INCENDIE RISQUES DIVERS	2 827	3 048	-7%
MALADIE INCAPACITÉ ET DÉCÈS	846 293	652 631	30%
AMC	1 167 167	1 057 383	10%
ASSISTANCE	1 272	955	33%
VIE ET CAPITALISATION	1 194	814	47%
TOTAL GENERAL	**2 032 827**	**1 728 392**	**18%**

Croissance de 18% du nombre de sinistres traités en 2024 par rapport à 2023.

2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée durant l'année 2024.

2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Les investissements réalisés par AFMA au courant de l'exercice 2024 se chiffrent à 18,4 MDH financés en fonds propres et en leasing.

Il s'agit essentiellement d'investissements en système d'information, en aménagements, en installations techniques et en matériel informatique.

2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

AFMA SA détient des participations dans ses filiales à hauteur de 70,6 MDH.

Les dividendes remontés des filiales en 2024 totalisent un montant de 7,7 MDH réparti comme suit :

Filiale	Taux de participation	Dividendes 2024
		(en KDH)
AFMA AGADIR	99,95%	881
AFMA RABAT	100,00%	800
AFMA MARRAKECH	99,90%	290
AFMA FÈS	99,95%	989
AFMA TANGER	99,80%	669
MCA	100,00%	230
CAM	99,90%	699
SAFE ASSUR	51,00%	1 122
AL FAHD ASSURANCES	70,00%	2 030

Les investissements réalisés au niveau des filiales durant l'exercice 2024 sont comme suit :

Filiales	Investissements
	(KDH)
AFMA AGADIR	1 545
AFMA MARRAKECH	106
AFMA TANGER	92
AFMA OUJDA	27
AFMA RABAT	8
AFMA FES	57
AFMA KENITRA	8
SAFE ASSUR	59
AL FAHD ASSURANCES	131
AFMA MEKNES	4
TOTAL	**2 037**

Il s'agit essentiellement des agencements, des installations techniques et du matériel informatique.

Les indicateurs financiers 2024 des filiales, exprimés en Chiffre d'Affaires et en Résultat Net sont relatés comme suit :

Filiales	Chiffre d'affaires	Résultat Net
	(KDH)	(KDH)
AFMA AGADIR	7 329	905
AFMA MARRAKECH	2 436	476
AFMA RABAT	3 152	746
AFMA FÈS	3 881	1 472
AFMA TANGER	8 278	1 448
AFMA OUJDA	609	15
MCA	4 048	1 182
CAM	5 654	854
AFMA LAAYOUNE	682	105
AFMA KÉNITRA	815	134
SAFEASSUR	7 998	1 549
AFMA AFRICA	0	187
AL FAHD ASSURANCES	7 447	3 119
AFMA DAKHLA	240	27
AFMA MEKNES	380	46
JBM	2 383	943
ACR	7 795	522

2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement post-clôture significatif n'a été enregistré.

2.6 PERSPECTIVES

Le groupe AFMA continue de maintenir sa politique de croissance, renforçant ainsi sa position de leader sur le marché national du courtage en assurance, grâce à son engagement constant envers l'excellence et à sa capacité à anticiper et à répondre aux besoins évolutifs de ses clients.

2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2024

a. Comptes Sociaux au 31 décembre 2024 / Comptes de Produits et Charges

En KDH	2024	2023	Variation	Variation%
PRODUITS D'EXPLOITATION	241 376	217 411	23 966	11%
CHARGES D'EXPLOITATION	154 128	137 059	17 069	12%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	87 248	80 351	6 897	9%
RÉSULTAT FINANCIER	6 450	5 980	470	8%
RÉSULTAT NON COURANT	-6 575	-5 787	-787	14%
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	87 124	80 554	6 580	8%
RÉSULTAT NET	65 102	57 839	7 263	13%

Les produits d'exploitation sont constitués principalement par les commissions de courtage que perçoit la société sur les primes d'assurances émises.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 241 376 KDH en 2024 contre 217 411 KDH au titre de l'exercice précédent. Soit une augmentation de 11%.

Le résultat net social d'AFMA s'établit à 65 102 KDH en 2024 contre 57 839 KDH au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 13%.

b. Comptes Sociaux au 31 décembre 2024 / Bilan

ACTIF / KDH	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations en non-valeurs	1 226	2 805
Immobilisations incorporelles	17 802	9 793
Immobilisations corporelles	20 159	18 335
Immobilisations financières	80 785	79 830
Total Actif immobilisé	**119 973**	**110 763**
Fournisseurs débiteurs	4 481	3 660
Clients et comptes rattachés	647 010	474 736
Personnel	592	296
Etat	1 053	1 043
Autres débiteurs	85 552	102 665
Comptes de régularisation Actif	1 963	1 157
TVP		82
Total Actif circulant	**740 652**	**583 640**
Trésorerie- Actif	**5 644**	**5 941**
Total Actif	866 269	700 344

PASSIF / KDH	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
- Capital social	10 000	10 000
- Réserves légales	1 000	1 000
- Reports à nouveau	2 887	48
- Résultat net de l'exercice	65 102	57 839
Capitaux propres assimilés	600	800
Dettes de financements	15 495	21 853
Total Financement permanent	**95 084**	**91 540**
Fournisseurs et comptes rattachés	670 197	468 916
Clients avances et acomptes	26 757	44 268
Personnel	1 992	3 560
Organismes sociaux	2 489	2 720
Etat	10 092	6 472
Autres Créanciers	54 796	54 830
Comptes de régularisation Passif	2 654	970
Provisions pour risques et charges	209	209
Total Passif circulant	**769 185**	**581 945**
Trésorerie- Passif	**2 001**	**26 859**
Total Passif	866 269	700 344

Le total bilan de la société AFMA s'élève à 866 269 KDH au 31 décembre 2024 contre 700 344 KDH au 31 Décembre 2023.

c. Comptes Consolidés au 31 décembre 2024/ CPC sans retraitement IFRS 16 (KDH)

CPC EN KDH	2024	2023	Variation	Variation%
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	286 241	258 781	27 460	11%
CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	178 802	160 420	18 382	11%
EBITDA	117 910	106 553	11 357	11%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	107 439	98 361	9 078	9%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	100 066	91 592	8 474	9%
RÉSULTAT FINANCIER	-538	-136	-402	NS
RÉSULTAT AVANT IMPÖT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	99 528	91 456	8 072	9%
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	72 139	63 461	8 678	14%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	70 118	60 741	9 377	15%

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 286 241 KDH en 2024 contre 258 781 KDH au titre de l'exercice précédent enregistrant ainsi une augmentation de 11%.

Le résultat avant impôt est de 99 528 KDH en 2024 contre 91 456 KDH en 2023. Soit une augmentation de 9%.

Le résultat net part du groupe s'établit à 70 118 KDH contre 60 741 KDH en 2023. Soit une augmentation de 15%.

d. Comptes Consolidés au 31 décembre 2024/ CPC avec retraitement IFRS 16 (KDH)

CPC EN KDH	2024	2023	Variation	Variation%
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	286 741	258 781	27 460	11%
CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	169 219	152 973	16 246	11%
EBITDA	137 513	122 734	14 779	12%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	117 022	105 808	11 214	11%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	110 436	99 289	11 147	11%
RÉSULTAT FINANCIER	- 8 084	- 6 362	- 1 722	27%
RÉSULTAT AVANT IMPOT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	102 352	92 927	9 425	10%
RÉESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	74 222	62 473	11 749	19%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	72 354	59 996	12 358	21%

L'adoption de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location (à partir de janvier 2019) a eu un impact de (+2MDH) sur le résultat net consolidé de 2024 et de (+700 KDH) sur celui de 2023.
L'incidence de cette norme sur des résultats intermédiaires, à la suite de la répartition des loyers en dotations aux amortissements et en charges d'intérêts, est comme suit :

Résultat Financier	Résultat d'exploitation
- 8 622 KDH par rapport au résultat financier sans retraitement IFRS	+ 10 370 KDH par rapport au résultat d'exploitation sans retraitement IFRS

Le RNPG s'établit à 72 354 KDH en 2024 contre 59 996 KDH au titre de l'exercice précédent.

2.8 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

- Bénéfice net comptable — 65 101 986,06 dirhams
- Report à nouveau antérieur — 2 887 052,78 dirhams
- Total distribuable — 67 989 038,84 dirhams
- Dividendes (Soit 60 dirhams par action) — 60 000 000,00 dirhams
- Le reliquat à reporter à Nouveau — 7 989 038,84 dirhams

2.9 SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

Date de clôture	Montant des dettes à la date de clôture (*)	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues à moins de 30 jours	Montant des dettes échues entre 31 et 60 jours	Montant des dettes échues entre 61 et 90 jours	Montant des dettes de plus 90 jours
31/12/2024	4 945 209		2 870 610	1 530 382	82 637	461 580

(*) Hors dettes des compagnies d'assurances

2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aucune nouvelle convention n'a été conclue durant l'exercice 2024.

Les anciennes conventions approuvées par les administrateurs et les actionnaires continuent à produire leurs effets dans les conditions initiales.

2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de vos Administrateurs et des Commissaires aux Comptes sont toujours en cours.

2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

FARID BENSAID	Président de Ténor Group
Entité	Mandat
AFMA	Président Directeur Général
ACCOLADE SA	Président Directeur Général
MERCURE.COM	Président Directeur Général
TENOR DISTRIB	Président
TENOR FINANCES	Président Directeur Général
TENOR GROUP	Président Directeur Général
THAIS	Président
TENOR SERVICES	Président Directeur Général

CAPITAL UNION (représenté par THAMI ABDERRAHMANI GHORFI)	Administrateur
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur

CIMR (représenté par HASSAN BOULAKNADAL)	Président de la CIMR
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
AL MADA HOLDING	Administrateur
A6 IMMOBILIER	Administrateur
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Administrateur
BRASSERIES DU MAROC	Administrateur
CFG BANK	Administrateur
EQDOM	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur
RISMA	Membre du conseil de surveillance
SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	Administrateur
SOMED	Administrateur
AM Invest Morocco	Administrateur
SAPINO	Administrateur
CENTURIS	Administrateur
CIMR INVEST'IMMO	Administrateur
CIMR IMMO PREMIUM SPI-RFA	Administrateur
CDV PATRIMOINE	Administrateur
CDV PROMOTION	Administrateur
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE	Administrateur
OPCI EDUCAPITAL	Administrateur

NADER MAWLAWI	Président du groupe ECOMEDIAS
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
ECHOMEDIAS	Président du Conseil
ECOSTUDIEZ	Président du Conseil
ECOPRINT	Président du Conseil

FIPAR-HOLDING (représenté par KHALID ZIANE)	Administrateur
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
AFRIQUIA SMDC	Administrateur
CIMENTS DU MAROC	Administrateur
EVIOSYS PACKAGING MAROC	Administrateur
MEDI TELECOM	Administrateur
SCE CHEMICALS	Administrateur
TANGER MED PORT AUTHORITY (TMPA)	Administrateur

Ténor Group (représenté par MARIAM DAHMANE)	Directrice déléguée Ténor Group
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur

SALAHEDDINE MEZOUAR	Administrateur
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur indépendant
TAVEX GROUPE	Administrateur
EURO'S AGENCY AFRICA	Président
KTRIUM INVEST&ADVISORY	Président
GESAN SA	Président
CEDITRIUM BUSINESS	Président
TERRAMIS-SPI RFA	Administrateur

Ténor Finances (représenté par DINA BENSAID)	Administrateur
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur

SARAH KERROUMI	Secrétaire Général Ynna Holding
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
SCIF	Administrateur
SNEP	Administrateur

SAAD HASSAR	Administrateur
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur indépendant
AUTO-HALL	Administrateur
AUTO-HALL IMMOBILIER	Président du Conseil
SM TABAC	Administrateur
STOCKVIS	Administrateur
UNIMER	Administrateur
ZALAR	Administrateur

GROUPE AFMA ASSUREUR CONSEIL

Rapport ESG

3. RAPPORT ESG

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA

3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE

3.7 GOUVERNANCE

3.8 INDEX GRI

3.RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

PROFIL DU GROUPE AFMA

Courtier en assurances, le Groupe AFMA accompagne depuis plus de 70 ans ses clients entreprises et particuliers dans la gestion de leurs risques toutes branches.

Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd'hui en leader et acteur majeur du marché marocain de conseil en assurances, et met son organisation, et la compétence de ses équipes, au service de ses clients.

GROUPE AFMA EN CHIFFRES

70 ans

Au service de ses clients

2.5 Milliards DH

Montant des primes en Gestion

Cotée en Bourse

Depuis décembre 2015

445

Collaborateurs spécialisés

Filiale du groupe Ténor

Grand groupe privé marocain

Activités et services

AFMA s'adresse principalement au marché de l'entreprise (B2B) tout en restant présente sur le marché du particulier (B2C). La finalité étant d'offrir à chaque fois le bon conseil et la couverture appropriée aux besoinsde ses clients en tenant compte des spécificités de leurs activités.

Étudier, anticiper, conseiller et gérer les risques de leurs clients, tels sont les engagements professionnels des collaborateurs du Groupe AFMA.

SERVICES AUX ENTREPRISES (B2B)

01. ASSURANCE DOMMAGE
02. ASSURANCE PERTES D'EXPLOITATION
03. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVIL
04. ASSURANCE TRANSPORT
05. ASSURANCES LIÉES À LA CONSTRUCTION
06. ASSURANCES DE PERSONNES
07. ASSURANCE CYBER RISK
08. ASSURANCE-CRÉDIT ASSISTANCE

SERVICES AUX PARTICULIERS (B2C)

01. ASSURANCE AUTOMOBILE
02. ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION
03. ASSURANCE RETRAITE CAPITALISATION
04. ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
05. ASSURANCE DÉCÈS ASSISTANCE

Structure juridique

AFMA est une société anonyme de droit marocain créée en 1953. Son capital social est de dix millions de dirhams. En plus de Ténor Group, l'actionnaire historique et majoritaire, AFMA compte dans son tourde table deux institutionnels de référence, à savoir la CDG (à travers sa filiale FIPAR-Holding) et la CIMR.

ACTIONNARIAT A FIN 2024

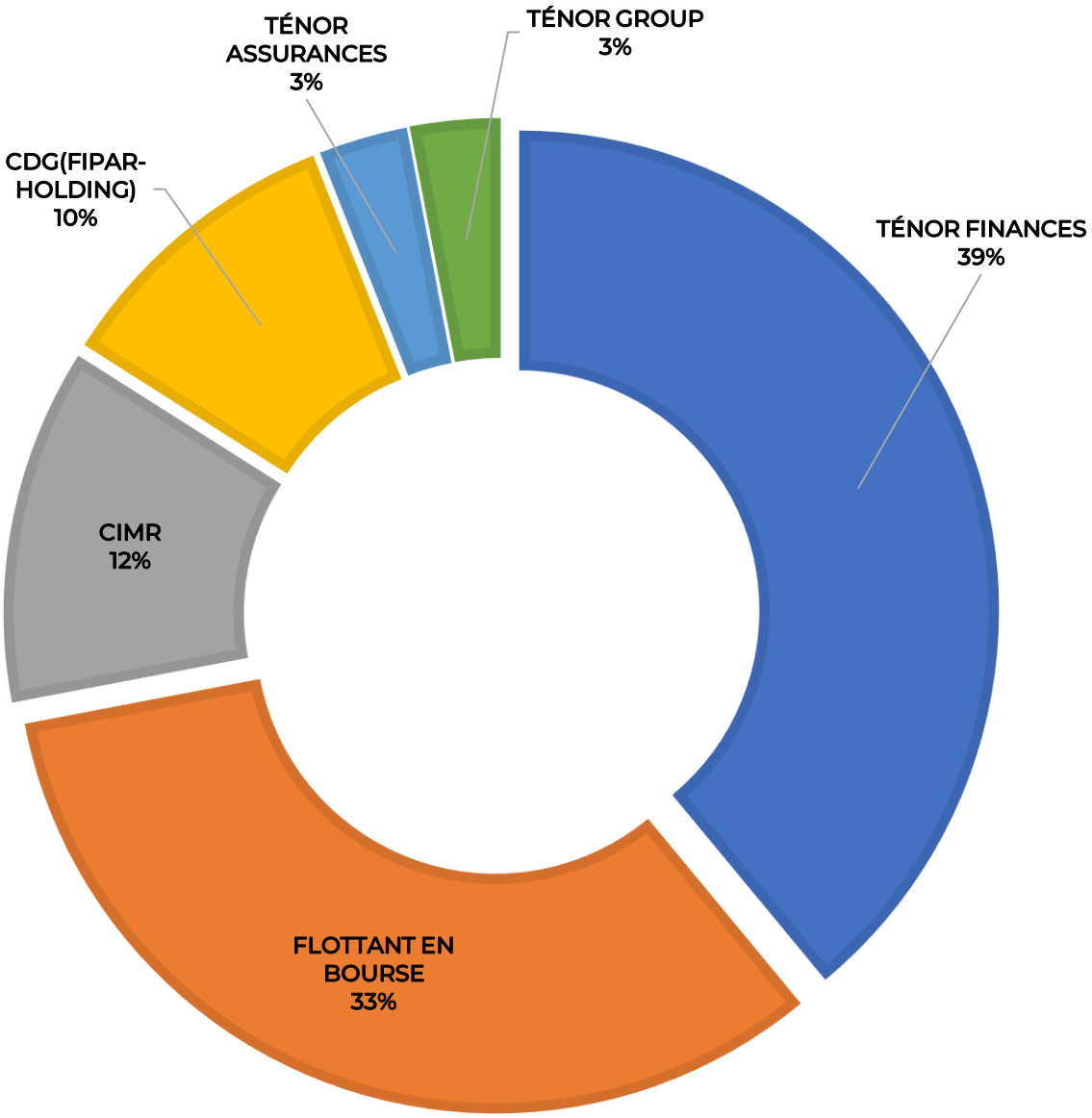

Filiales

Grâce à son réseau de 11 agences régionales, le groupe AFMA assure une bonne couverture géographique lui permettant d'être proche et à l'écoute de ses clients afin de mieux les servir.

Le réseau du groupe AFMA est composé de filiales constituées sous la forme juridique de Société à Responsabilité Limitée.

UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET PRÉSENT AUJOURDHUI EN AFRIQUE

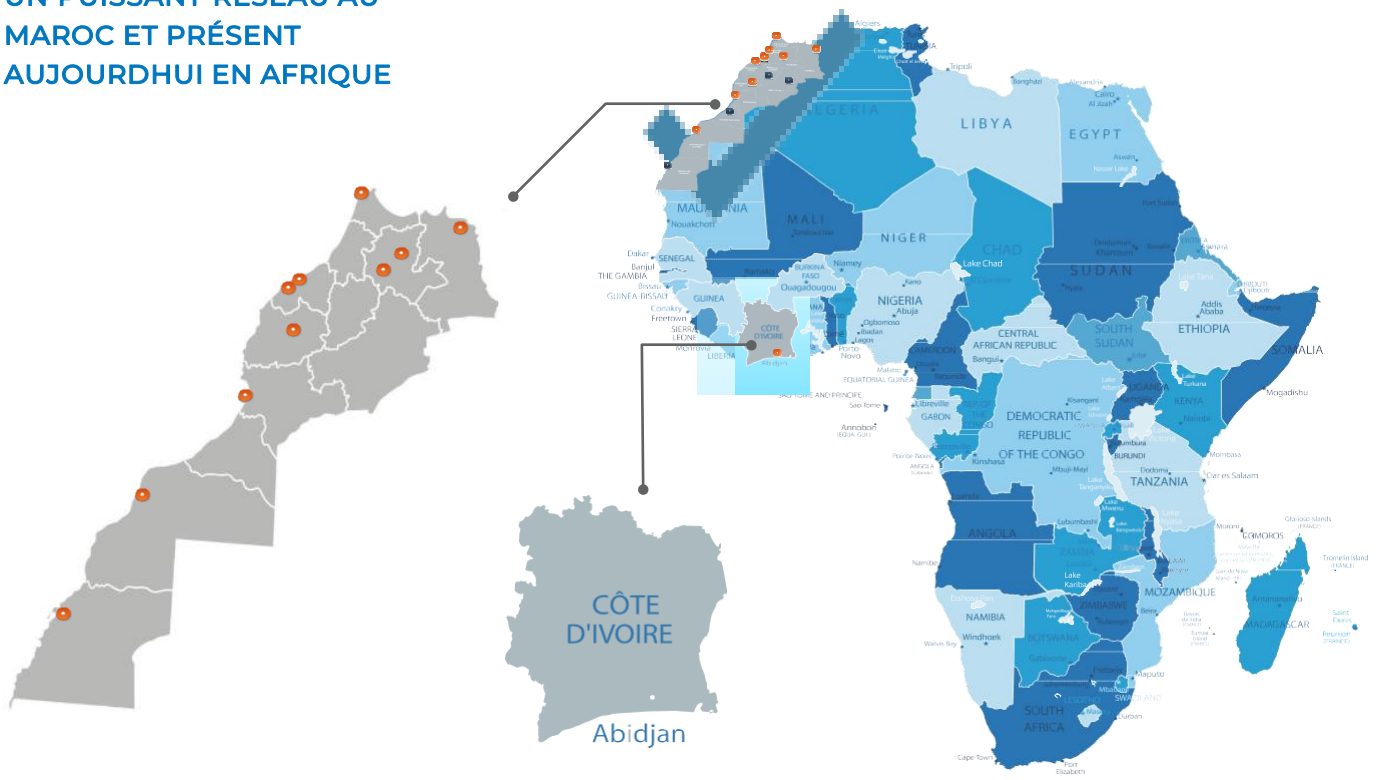

VALEURS DU GROUPE AFMA

L'esprit AFMA repose sur un ensemble de valeurs que le groupe partage avec ses collaborateurs.

Des valeurs qui concourent au développement d'AFMA, tout en préservant les intérêts de ses partenaires (clients, personnel, actionnaires, fournisseurs, ...) et la tenue de ses engagements RSE.

RECONNAISSANCES

Certification ISO 9001	Certification ISO 27001	Labellisation RSE	Entreprise	Conformité CNDP
AFMA et ses agences	AFMA	de la CGEM	sans tabacs	Traitement des données à caractère personnel

PÉRIMÈTRE DU REPORTING ESG

Référentiel du reporting : ce reporting est en conformité avec les standards Global Reporting Initiative, ISO 26000 et la circulaire de l'AMMC N°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières.

Période de reporting : l'ensemble des indicateurs contenus dans le présent rapport couvre le Groupe AFMA pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les années de référence sont communiquées selon la disponibilité de l'information (2019, 2020, 2021 et 2022,2023).
Modalités de reporting : les données collectées suivent un processus formalisé de collecte, de contrôle et de validation.

3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA

APPROCHE STRATÉGIQUE D'AFMA EN TANT QU'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCES RESPONSABLE

Le métier de conseil en assurance implique l'engagement d'AFMA vis-à-vis de ses clients mais aussi vis-à-vis de son personnel, de ses fournisseurs et de la communauté.

Son mode de gouvernance, adapté à la qualité de ses actionnaires de premier plan et à son introduction en bourse depuis 2015, engage AFMA dans un processus de recherche continue et responsable de la performance.

Le renouvellement en 2022 du label RSE de la CGEM encourage AFMA à améliorer en continue sa démarche RSE afin de se développer de manière durable et atteindre cet équilibre entre les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Les valeurs que partage AFMA avec Ténor Group, son actionnaire historique, et son personnel représentent aussi l'un des piliers du déploiement des engagements RSE qui sont déclinés à travers 4 axes.

Ce rapport d'information extra-financière vous permettra de découvrir la politique RSE d'AFMA et les nombreuses actions menées.

DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

AFMA adopte une démarche proactive pour la prise en compte des attentes de ses partenaires.

Le style de management favorise l'échange critique et constructif au sein d'AFMA afin d'identifier les axes d'amélioration.

AFMA a identifié les groupes des parties prenantes clés avec lesquels sont mis en place des canaux d'échange pour la remontée de leurs attentes.

ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Afin d'identifier les enjeux pertinents de sa politique RSE, AFMA a réalisé une étude de matérialité à partir d'une analyse croisée de l'importance de ces thématiques pour l'entreprise et pour ses parties prenantes.

Cet exercice a conduit à la réalisation d'une matrice, ce qui recense les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et civiques dont la matérialité est jugée importante dans la détermination de la stratégie RSE d'AFMA.

Identification des enjeux

La liste des enjeux RSE applicables au groupe AFMA a été établie à partir d'une revue du référentiel ISO 26000. Un benchmark des démarches similaires réalisées par de grandes entreprises, a également permis d'identifier les enjeux majeurs pour les parties prenantes.

Cette matrice, qui constitue un outil de pilotage de la politique RSE de l'entreprise, permet également de dessiner les contours de son reporting extra-financier et d'alimenter le dialogue avec ses parties prenantes.

Cette partie de notre rapport décrit la méthodologie adoptée pour définir la matrice de matérialité d'AFMA.

Ces deux démarches, menées en parallèle, ont permis de répertorier 16 enjeux regroupés en 4 thèmes :

- Enjeux environnementaux
- Enjeux économiques
- Enjeux sociaux
- Enjeux civiques

Évaluation de la matérialité des enjeux

· Importance pour les parties prenantes

L'évaluation de la matérialité des enjeux du point de vue des parties prenantes a été réalisée à travers des réunions de travail et un questionnaire adressé aux parties prenantes internes et externes.

Pour chaque catégorie de parties prenantes identifiée, il a été attribué à chaque enjeu une note comprise entre "0" et "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction d'un niveau de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

· Importance pour le Groupe AFMA

L'analyse de l'importance des enjeux pour le groupe AFMA a été effectuée auprès du comité de direction sur la base de 3 critères : le potentiel de risques financiers, le potentiel de risques réputationnels et la pertinence de chaque enjeu pour AFMA.

Chacun de ces critères a été noté de "0" à "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction du niveau de risque ou de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

Sélection des enjeux

Le seuil de matérialité a été fixé à "3".
Les enjeux ayant obtenu une note supérieure à "3", pour au moins l'une des deux notes globales ("parties prenantes" et "Groupe AFMA") ont été retenus dans la matrice de matérialité.

Matrice de matérialité

Les 13 enjeux retenus (parmi 16 identifiés) ont été représentés par une matrice de matérialité.
L'axe des abscisses correspondant aux enjeux les plus matériels pour le Groupe d'AFMA et celui des ordonnées à ceux les plus matériels pour les parties prenantes.

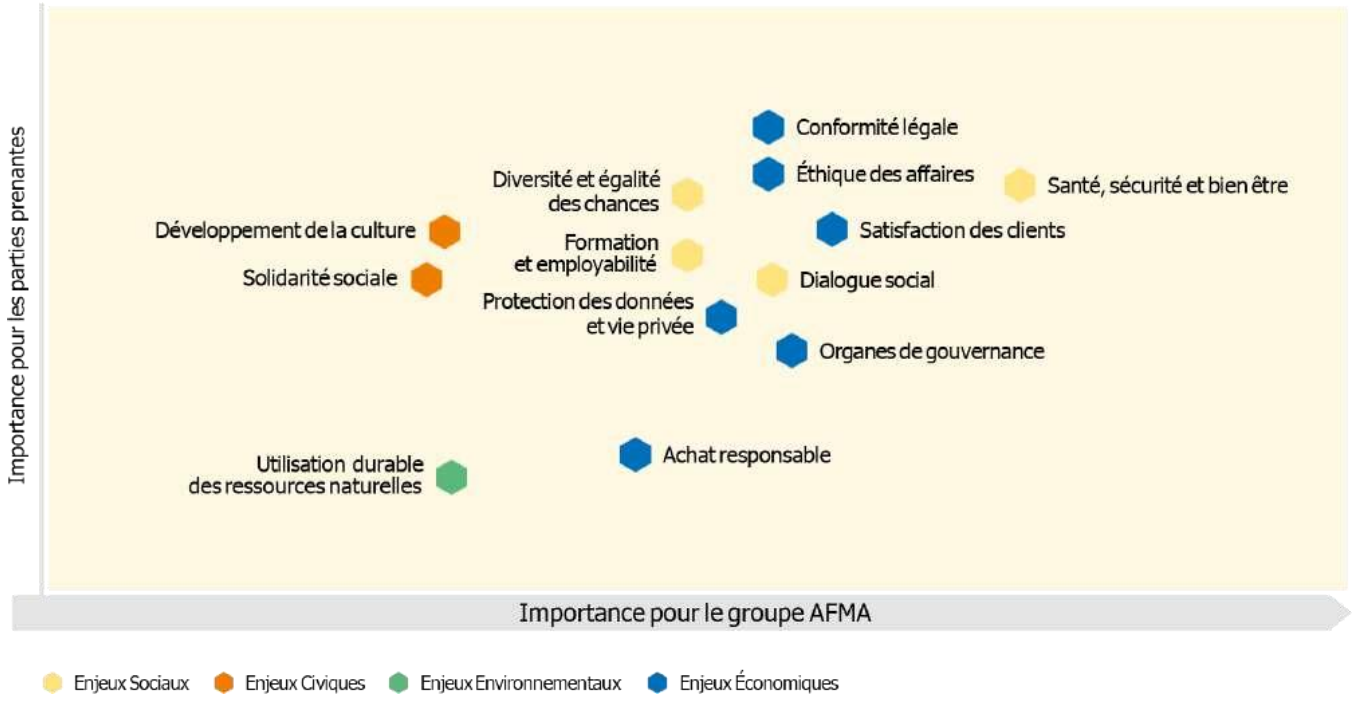

3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

La nature de l'activité du Groupe AFMA a un faible impact sur l'environnement.

En effet, AFMA peut impacter l'environnement à travers l'utilisation directe de l'eau au sein des locaux administratifs, des produits de nettoyage et du matériel informatique et la génération des déchets banals de papier et cartons et des déchets dangereux de toners et d'équipements informatiques.

Une évaluation des impacts environnementaux a été réalisée pour faire ressortir les aspects environnementaux les plus significatifs. Il en ressort que l'énergie et les déchets sont les principaux aspects significatifs.

A cet égard, la politique environnementale fait ressortir 2 principaux domaines d'action sur lesquels le Groupe AFMA a structuré ses actions de préservation de l'environnement :

OBJECTIFS 2024

AFMA s'engage en faveur de l'environnement et intervient à travers les domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre de l'entreprise.

DOMAINE D'ACTION 2 : sensibilisation aux gestes éco-responsables.

DOMAINE D'ACTION 1 :
DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

Réduction de la consommation d'énergie

La consommation d'énergie est limitée au fonctionnement des locaux administratifs d'AFMA (postes de travail, imprimantes, copieurs, climatiseurs, etc.). Des actions ont été lancées afin de réduire la consommation énergétique :

- Généralisation de l'utilisation de l'éclairage LED à baisse consommation au sein des bâtiments.
- Externalisation du service de maintenance des équipements (ascenseurs et climatisation) et du matériel de bureau (photocopieurs, imprimantes, éclairage...).

  Cette action permet d'accroître la durée de vie des équipements et contribue aussi à la réduction de la consommation électrique
- Installation d'un système de veille prolongée de l'ensemble des postes de travail en dehors des heures de travail et sensibilisation des utilisateurs pour les éteindre avant de quitter leurs postes.
- Systématisation de l'arrêt des équipements d'éclairage et de climatisation en dehors des horaires de travail.
- Mise en place d'un tableau de bord énergétique. Les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de papier sont suivis mensuellement avec l'engagement des fournisseurs de maintenance du matériel de bureau à proposer des solutions d'économie énergétique.
- Privilégier les investissements (PC, serveurs, switches...) à faible consommation électrique et encourager les véhicules de fonction hybrides

Réduction de la consommation du papier

- Diverses actions ont été mises en place afin de réduire la consommation du papier notamment en lien avec l'impression. Il s'agit notamment de :
- Digitalisation des processus métiers (Workflow, Scan et Gestion Électronique des Documents), application mobile, extranet etc.). Ces projets sont étalés dans le temps et constituent un facteur important pour la réduction progressive du volume de papier utilisé.
- Digitalisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne, demandes administratives).
- Paramétrage des imprimantes par défaut en noir et blanc pour favoriser les économies d'énergie et de toners.
- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées avec des mots de passe individuels pour limiter le gaspillage et les impressions inutiles.

Réduction de la consommation d'eau

La consommation d'eau au sein d'AFMA se limite aux locaux sanitaires. Des actions simples et pratiques ont été introduites :

- L'utilisation de robinets à poussoirs et de toilettes à débit maîtrisé.
- Contrôle préventif au quotidien du bon fonctionnement des installations sanitaires par le prestataire externe en charge de la gestion et de l'entretien des locaux
- Suivi mensuel de la consommation d'eau.

Gestion optimisée des déchets

Les déchets générés par AFMA correspondent à :

- Des déchets banals de papier et de carton
- Des déchets dangereux de matériel informatique en fin de vie et cartouches et toners utilisés.

Dans le cadre d'une gestion durable des déchets banals, des contenants de tri des déchets ont été mis en place dans les espaces centraux d'AFMA, au même titre que l'utilisation exclusive des corbeilles individuelles pour les déchets papier.

Le personnel du prestataire impliqué dans ces process a également été formé à ce nouveau dispositif.

Les déchets dangereux sont collectés et traités par un prestataire spécialisé en la matière.

Des actions de destruction et de récupération des archives inutiles par une société spécialisée sont réalisées régulièrement.

DOMAINE D'ACTION 2 :
SENSIBILISATION AUX GESTES ÉCO-RESPONSABLES

Implication des collaborateurs aux gestes éco-responsables

AFMA lance chaque année des campagnes "écogestes" à travers la communication visuelle et les mailings adressés aux collaborateurs leur rappelant les bonnes pratiques à adopter au quotidien aussi bien au travail que dans le cadre de leur vie privée.

REPORTING ET INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX CLÉS

Indicateurs environnementaux	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation du papier par employé	kg/employé	48	39	42	34,5	34,7	29,5
VARIATION DE LA CONSOMMATION DU PAPIER	%	-6%	-19%	-13%	-18%	0,5%	-14,9%
Consommation énergétique par employé	Kwh	1321	452	795	795	823	834
VARIATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	%	-8%	-66%	-40%	0%	3,5%	1,4%
Consommation d'eau par employé	m3/employé	4,5	3,8	4,2	4,2	3,4	5,2
VARIATION DE LA CONSOMMATION D'EAU	%	0%	-16%	-7%	0%	-19%	55%
NOMBRE DE LITIGES ENVIRONNEMENTAUX	NOMBRE	0	0	0	0	0	0

- *La consommation de papier par employé en 2024 a diminué de 14,9 % par rapport à 2023, alors même que le CA a progressé de 11%. Cette performance traduit l'efficacité des mesures de réduction engagées depuis plusieurs années, notamment la dématérialisation des processus opérationnels portée par AFMA.*
- *La consommation énergétique par employé a enregistré une hausse modérée de 1,4% en 2024, après une augmentation de 3,5 % en 2023. Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'expansion du groupe, marqué par l'ouverture de nouveaux sites, tout en soulignant la capacité d'AFMA à maîtriser ses besoins énergétiques.*
- *La consommation d'eau par employé a augmenté de 55% en 2024 par rapport à 2023. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration d'un nouveau site au périmètre du groupe, ainsi que par le recrutement de nouveaux collaborateurs, entraînant une augmentation mécanique des volumes consommés. Les actions de sensibilisation seront renforcées en 2025 pour réduire la consommation.*

3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de sa responsabilité économique, AFMA œuvre dans les domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : Satisfaction client et traitement des réclamations
DOMAINE D'ACTION 2 : Achat responsable
DOMAINE D'ACTION 3 : Éthique, déontologie et prévention de la corruption

DOMAINE D'ACTION 1 : SATISFACTION CLIENT ET TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

AFMA a pour mission première de répondre aux attentes de ses clients. Elle s'efforce à ce titre à proposer des produits d'assurance adaptés aux besoins de ses clients de manière responsable et éthique.

La satisfaction client

Grâce à l'expertise de son personnel, à l'écoute et à la proximité qu'elle entretient avec ses clients, AFMA arrive à répondre à leurs attentes en matière de couverture d'assurance.

L'efficacité de la démarche satisfaction client est mesurée à travers des enquêtes de satisfaction client menées chaque année. C'est l'occasion d'identifier les raisons de non-satisfaction, les attentes en termes de prestations et de qualité de service, bases d'une amélioration continue.
Le taux de satisfaction client de 2024 est de 86%.

Protection des intérêts des clients

La protection des intérêts des clients commence par une compréhension de l'activité de chacun d'eux, de ses enjeux et de leurs implications. Une gestion personnalisée de la relation client permet à AFMA de définir la couverture d'assurance appropriée pour chaque client.

Traitement des demandes et réclamations clients

AFMA a mis au service de ses clients différents canaux de communication notamment les canaux digitaux, application mobile et extranet, afin de les écouter, recueillir leurs requêtes et réclamations.
AFMA dispose aussi d'un service 24h/24 qui lui permet de rester à l'écoute de ses clientsen continu (7 jours sur 7) et leur assurer l'assistance nécessaire.

Sécurité de l'Information et protection des données à caractère personnel

En 2024, AFMA a maintenu sa certification ISO 27001, témoignant de son engagement continu envers la sécurité de l'information. Les processus et outils de gestion intégrant la protection des données personnelles démontrent l'importance accordée à la confidentialité et à la sécurité de l'information. De plus, les contacts réguliers avec la CNDP et l'ACAPS, reflètent l'engagement d'AFMA à se conformer aux normes et réglementations en vigueur.

Afin de renforcer sa politique sécurité Cyber, AFMA a recruté en 2024 un RSSI et réalisé des investissements importants dans des outils de sécurité et de gestion de la capacité.

DOMAINE D'ACTION 2 : ACHAT RESPONSABLE

La responsabilité économique d'AFMA s'étend aux fournisseurs et sous-traitants pour un achat responsable qui débouche sur une relation privilégiée, durable et de confiance entre les deux parties.

Code de conduite RSE fournisseurs et sous-traitants

AFMA veille, dans le cadre de son périmètre d'influence, à promouvoir sa politique RSE auprès de ses fournisseurs et sous-traitants. Une charte d'achat est signée par les fournisseurs et sous-traitants majeurs.

La charte d'achat regroupe les engagements RSE entrepris par AFMA vis-à-vis de ses fournisseurs. Il s'agit notamment, du respect des normes de travail, de la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Relation client- fournisseur gagnante

Dans le cadre de la démarche qualité d'AFMA, ses fournisseurs sont évalués d'une manière continue et systématique sur leur capacité à fournir des produits et services conformes aux critères d'achats.

En parallèle, AFMA déploie aussi sa politique d'achat responsable par le respect des délais de paiement et de ses engagements contractuels. La signature de la charte du bon payeur de la CGEM est une traduction de l'engagement d'AFMA à respecter les délais de paiement.

DOMAINE D'ACTION 3 : ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Le métier de courtage d'assurances est régi par la loi 17- 99 portant sur le code des assurances. Les compagnies et les courtiers d'assurances sont sous le contrôle de l'ACAPS (Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale).

La conformité à la loi et aux règles d'éthique est au cœur des préoccupations d'AFMA. Les processus mis en place au niveau des différentes activités : ressources humaines, commerciale, gestion (toutes branches d'assurances), support et système d'information intègrent les principes de respect de l'éthique et de la réglementation.

Les valeurs diffusées et appropriées par le personnel d'AFMA ainsi que les procédures et les mécanismes de contrôle mis en place permettent d'assurer la loyauté et la transparence vis-à-vis des partenaires (prospects, clients, fournisseurs et autres). Le personnel d'AFMA est sensibilisé régulièrement à la lutte contre la corruption et le management est intransigeant à ce sujet.

Le Groupe AFMA n'a enregistré aucun incident de corruption durant ces trois dernières années.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'entreprise renforce ses processus de gestion afin de recueillir le maximum d'informations sur ses clients et de mettre en place les diligences appropriées au niveau de vigilance requis. Des notes interne sont diffusées régulièrement et des séances de formation et de sensibilisation ont été organisées aussi au profit des collaborateurs concernés par ce sujet.

AFMA a désigné son déontologue en mars 2016. Le management d'AFMA et le déontologue surveillent la mise en place des règles de sécurité de l'information financière et le respect des règles du code déontologique de la société, particulièrement en matière de délit d'initié. Le déontologue prépare aussi son rapport qu'il transmet semestriellement à l'AMMC.

3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

AFMA est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Notre politique de gestion des ressources humaines s'articule autour des 4 domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : Lutte contre toutes les formes de discrimination, respect de l'égalité hommes-femmes et insertion des Personnes en Situation d'Handicap (PSH)

DOMAINE D'ACTION 2 : Soutien de l'évolution des collaborateurs et valorisation de leurs compétences

DOMAINE D'ACTION 3 : Santé, sécurité et bien-être au travail

DOMAINE D'ACTION 4 : Dialogue social

DOMAINE D'ACTION 1 : LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION, RESPECT DE L'ÉGALITÉ HOMMES- FEMMES ET INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Recrutement

Dans le cadre de sa politique RSE, AFMA Group place la diversité et l'inclusion au cœur de sa stratégie sociale. L'entreprise s'engage à créer un environnement de travail respectueux, équitable et ouvert à tous les talents, sans distinction de genre, d'origine, de parcours ou de situation de handicap.

La diversité des profils au sein d'AFMA – qu'elle soit culturelle, éducative, professionnelle ou liée à des situations personnelles particulières – est perçue comme une richesse collective et un facteur clé de performance durable.

Cet engagement se traduit notamment par une politique active en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (PSH), intégrées aussi bien dans le cadre de contrats que de stages. AFMA veille à garantir à ces profils un accès équitable à l'emploi, dans un cadre respectueux et conforme aux principes de non-discrimination.

La Direction des Ressources Humaines joue un rôle central dans le déploiement de cette politique inclusive, à travers des actions concrètes de sensibilisation, d'accueil et de cohésion. Des petits-déjeuners de bienvenue sont organisés chaque trimestre afin de favoriser les échanges entre collaborateurs et de renforcer l'appropriation des valeurs d'AFMA, dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Cet engagement en faveur de l'inclusion des PSH, inscrit dans la stratégie ESG de l'entreprise, reflète la volonté d'AFMA Group de contribuer à une société plus juste, en donnant à chacun les moyens de s'épanouir professionnellement, quelles que soient ses spécificités.

Rémunération

En 2024, AFMA a poursuivi sa politique de rémunération équitable, transparente et motivante, en ligne avec sa volonté de valoriser durablement le capital humain.

Notre dispositif de rémunération repose toujours sur deux composantes essentielles :

• Le salaire fixe, fondé sur la fonction occupée, le niveau de responsabilité et les compétences détenues. Cette année encore, les revues annuelles ont permis d'ajuster les salaires en tenant compte de la progression individuelle et de l'évolution des référentiels métiers.

• La rémunération variable, corrélée à la performance individuelle et collective. Elle est déterminée à partir des objectifs fixés en début d'année et validée à l'issue de l'entretien annuel d'évaluation.

L'ensemble de ces éléments s'inscrit dans le cadre d'une grille salariale structurée, garantissant l'équité interne et la cohérence avec les standards du marché.

Respect de l'égalité hommes-femmes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un pilier essentiel de la politique RH d'AFMA, bien au-delà des obligations réglementaires. C'est un engagement fort, porté par la conviction que la mixité est une richesse, un levier de performance et un moteur de transformation positive de l'entreprise.

En 2024, AFMA a poursuivi ses efforts pour garantir un équilibre durable entre les genres. Notre effectif global est composé à 51 % de femmes et 49 % d'hommes, une répartition stable qui témoigne de notre vigilance à chaque étape du parcours professionnel : recrutement, intégration, formation, évolution de carrière et mobilité interne.

Cette parité ne se limite pas aux postes d'exécution, elle est également visible dans les fonctions d'encadrement, les postes à responsabilité et les projets transversaux, où les équipes sont constituées de manière mixte, équilibrée et inclusive. La diversité des profils permet d'enrichir les échanges, de renforcer la créativité collective et de garantir une meilleure représentativité de nos clients et de notre société.

L'égalité femmes-hommes est pleinement intégrée dans la culture d'entreprise d'AFMA. Elle est portée par la direction générale et relayée dans toutes les stratégies managériales. C'est un axe fort de notre politique RSE, qui vient renforcer notre attractivité auprès des talents, notre crédibilité en tant qu'employeur et notre impact sociétal global.

AFMA poursuivra en 2025 cette dynamique d'amélioration continue, avec comme objectif de faire de l'égalité professionnelle non seulement une réalité concrète, mais aussi une source d'innovation, de progrès collectif et de bien-être au travail.

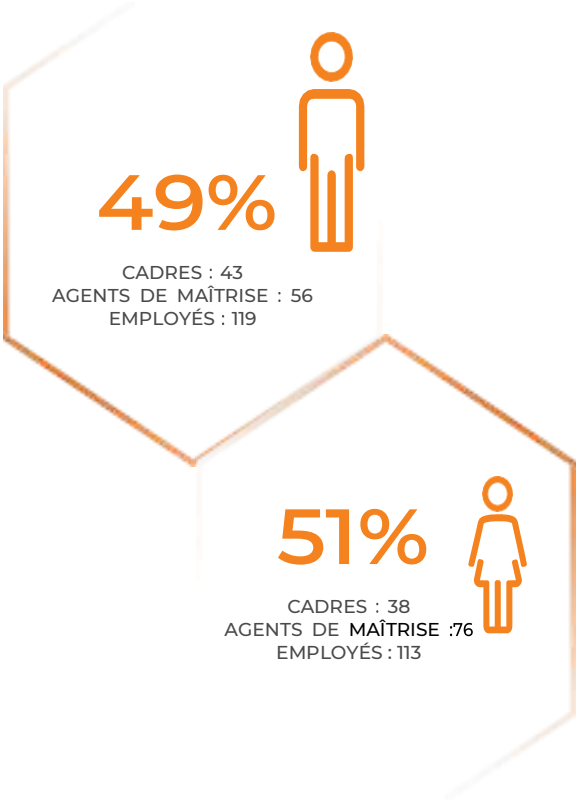

DOMAINE D'ACTION 2 : SOUTIEN DE L'ÉVOLUTION DES COLLABORATEURS ET VALORISATION DE LEURS COMPÉTENCES

Gestion de carrière

La gestion de carrière est un volet important de la stratégie de sauvegarde du capital humain d'AFMA. Ceci compte tenu de la rareté des ressources spécialisées dans notre domaine d'activité et où l'expérience professionnelle reste toujours déterminante. La proximité adoptée par nos managers vis-à-vis de leurs collaborateurs, permet de suivre de près leur parcours au sein de l'entreprise et d'apprécier les potentiels et les capacités d'évolution de chacun.

AFMA dispose aussi d'un système d'évaluation descollaborateurs ayant comme finalité :

- De faire le bilan de l'année écoulée.
- D'évaluer les compétences du salarié.
- Evaluer les objectifs de l'année écoulée
- De définir les objectifs de l'année à venir.
- Recenser les besoins en formation et en accompagnement.

Détermination des objectifs annuels : chaque responsable, en collaboration avec la direction des ressources humaines, définit pour chaque poste, des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs de l'année. Un objectif peut être lié à la réalisation d'un projet, d'une mission ou encore à l'acquisition ou à l'amélioration de certaines compétences.

Les entretiens d'évaluation sont réalisés généralement durant le premier trimestre de l'année. Ce moment offre la possibilité aux salariés de s'exprimer sur leurs aspirations professionnelles et leur ressentisur leur travail et l'entreprise. Ce qui permet aussi aux managers d'avoir une vision claire sur l'évolution de leur équipe tant sur leur comportement professionnel que sur l'amélioration de leurs performances.
La promotion interne est encouragée au sein d'AFMA, ce qui constitue un facteur important d'épanouisse ment et de fidélisation des collaborateurs.

Formation

Chez AFMA, la formation continue reste un axe fondamental de notre politique RH, permettant à nos collaborateurs de s'adapter aux évolutions rapides du marché tout en développant leurs talents.

En 2024, nous avons mis l'accent sur des formations plus diversifiées, alliant savoir-faire métier, compétences comportementales et transition digitale. Cette année, les programmes ont porté sur les thématiques suivantes :

- Maîtrise des outils digitaux : adoption de nouvelles solutions technologiques pour améliorer la productivité et la qualité de service.

- Cybersécurité : sensibilisation aux enjeux de sécurité informatique, dans un contexte de digitalisation accrue.

- GRC : pour renforcer la cohésion d'équipe et la qualité des échanges internes et externes.

Nous avons également poursuivi les formations internes animées par nos experts métiers, favorisant un transfert de savoir entre collègues et une meilleure compréhension des processus internes.

L'objectif poursuivi reste le même : renforcer l'autonomie, la performance et la capacité d'adaptation de chaque collaborateur, tout en soutenant leur épanouissement professionnel.

La mobilisation des équipes est restée remarquable : le taux de participation aux sessions de formation a atteint 100 %, témoignant de l'intérêt porté à ces démarches de montée en compétences.

La santé et la sécurité des collaborateurs constituent des axes prioritaires de la politique sociale d'AFMA. À travers des dispositifs structurés et des actions régulières, l'entreprise veille à offrir un environnement de travail sain, sécurisé et favorable au bien-être.

Dispositif de prévention et de suivi

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) assure la coordination des actions liées à la sécurité et aux conditions de travail. Il produit régulièrement des rapports à destination de la Direction, garantissant une veille active et une amélioration continue des dispositifs en place.

Les installations sont conformes aux exigences de sécurité :

- Systèmes de détection incendie et extincteurs présents dans toutes les zones stratégiques.
- Procédures d'évacuation en-cours en fonction du nouvel aménagement.

Un exercice d'évacuation a été réalisé en 2024, avec désignation des guide-fils et serre-file.

Préservation de la santé physique et mentale

Les postes de travail sont conçus selon des critères d'ergonomie, avec un éclairage et une aération conforme aux normes.

En partenariat avec le médecin du travail, des actions de sensibilisation sont organisées sur les thématiques suivantes :

- Santé de la femme
- Cancer du sein et de la prostate
- TMS : Troubles musculo squelettiques
- Hygiène de vie pendant le Ramadan

Des consultations médicales régulières sont assurées pour l'ensemble du personnel.

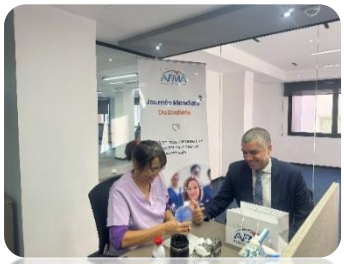

Actions de bien-être et de cohésion

AFMA mène plusieurs initiatives en faveur de la qualité de vie au travail et du renforcement du lien social en interne. En 2024, les actions suivantes ont été organisées :

- Dépistage du diabète
- Kick-off managers
- Run Day
- Job Day avec l'AMH, en lien avec l'inclusion ;
- Célébration du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes)
- Unity Meetup Thursdays
- Sevrage tabagique
- Participation aux forums EFE / UIR et au don Al Jisr
- Formations, en collaboration notamment avec l'OFPPT

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de bien-être au travail, de reconnaissance et de renforcement de la cohésion des équipes.

DOMAINE D'ACTION 4 : DIALOGUE SOCIAL ET COMMUNICATION INTERNE

Des réunions avec les représentants du personnel sont organisées régulièrement selon un planning mais également en cas de nécessité dans le but d'avancer sur les questions d'ordre social. Véritables porte-paroles des salariés et partenaire social d'AFMA, ils œuvrent pour sauvegarder les intérêts et répondre aux attentes des collaborateurs.

AFMA consacre une place importante à l'information régulière et précise de ses collaborateurs. Ceci permet de consolider l'esprit d'appartenance et de fluidifier les interactions internes.

L'intranet constitue un outil de partage des informations concernant la vie d'AFMA, le quotidien des collaborateurs, le livret d'accueil, le guide des procédures d'administration du personnel.

Les informations ponctuelles sont diffusées par mail à l'ensemble des salariés du groupe. Elles font également l'objet d'affichage dans les espaces communs les plus fréquentés.

Une newsletter annuelle est adressée à l'ensemble des collaborateurs mettant le point sur l'actualité de l'entreprise, du groupe et de l'environnement (juridique, social...)

Les accidents de travail correspondent à de légers accidents de trajet. Les collaborateurs ont bénéficié de l'assistance sociale nécessaire pour une prise en charge rapide et dans les meilleures conditions.

Indicateurs sociaux	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif global	Nombre	295	352	358	402	445
Dont femmes	%	51%	50%	51%	51%	51%
Dont hommes	%	49%	50%	49%	49%	49%
Part des CDI	Nombre	274	314	319	351	399
Part des CDD	Nombre	19	8	11	15	15
Part des contrats ANAPEC	Nombre	2	30	28	36	31
Part des collaborateurs de gestion et commercial	Nombre	244	297	302	340	396
Part des collaborateurs de support	Nombre	51	55	56	62	49
CADRE	Nombre	64	71	71	73	81
Dont femmes	%	47%	48%	48%	47%	38
Dont hommes	%	53%	52%	52%	53%	43
AGENT DE MAITRISE	Nombre	141	144	136	129	132
Dont femmes	%	60%	60%	62%	60%	76
Dont hommes	%	40%	40%	38%	40%	56
EMPLOYES	Nombre	90	137	151	200	232
Dont femmes	%	51%	42%	44%	47%	113
Dont hommes	%	49%	58%	56%	53%	119
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans	Nombre	93	130	125	164	190
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 2 à 5 ans	Nombre	59	77	89	93	124
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 5 à 12 ans	Nombre	64	71	75	63	54
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 12 à 20 ans	Nombre	48	47	45	58	57
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 20 ans	Nombre	31	27	24	24	20
Nombre de licenciements	Nombre	2	2	1	2	1
Nombre de démissions	Nombre	8	32	38	31	47
Nombre de recrutements	Nombre	44	89	70	87	120
Taux de collaborateurs bénéficiant d'entretien annuel	%	85%	75%	80%	78%	77%
Nombre représentants du personnel	Nombre	9	10	10	10	10
Nombre de jours de grève	Nombre	0	0	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	Nombre	1	3	3	1	3
Nombre de litiges sociaux	Nombre	2	0	0	1	3

AFMA est une entreprise citoyenne. Elle soutient directement la société civile au Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations.
La politique d'AFMA envers la communauté s'articule autour de 2 domaines d'action :

DOMAINE D'ACTION 1 : Conclusion de partenariats avec la société civile marocaine autour d'actions de développement durable.
DOMAINE D'ACTION 2 : Promotion de la Culture.
DOMAINE D'ACTION 3 : Contribution au fonds spécial Covid-19

DOMAINE D'ACTION 1

CONCLUSION DE PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE MAROCAINE AUTOUR D'ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une convention de partenariat avec l'association Observatoire Marocain de l'Hygiène, Sécurité et Environnement OMHSE a été signée en 2021. Les objectifs attendus de ce partenariat sont l'animation des formations sur des thématiques liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement par des spécialistes de l'association au profit d'AFMA et le soutien de l'association dans la promotion de ces thèmes auprès de la communauté. AFMA a participé à des actions de sensibilisation à la sécurité routière réalisées par l'association.

AFMA s'engage dans la promotion de la formation : Dans une optique de partage de connaissance avec les étudiants, des actions de formation ont été réalisées avec un organisme de formation à travers des interventions de nos collaborateurs experts afin d'initier les étudiants à la thématique assurance et participer à leur insertion professionnelle.

DOMAINE D'ACTION 2

PROMOTION DE LA CULTURE

Au même titre que son président Farid BENSAID, AFMA contribue à la promotion de la culture au Maroc à travers deux partenariats importants : **Projet Mazaya et Orchestre Philharmonique du Maroc.**

SOUTIEN DU PROJET MAZAYA DE LA FONDATION TENOR POUR LA CULTURE

Mazaya est un programme socioculturel qui vise à dispenser une formation professionnelle aux métiers de musiciens en vue de former des enfants issus de milieux défavorisés et déscolarisés et les aider à se réinsérer socialement à travers la musique. Plus de 60 enfants bénéficient de ce programme.

SOUTIEN DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU MAROC,

Association reconnue d'utilité publique, qui œuvre depuis plus de 20 ans à la promotion de la musique classique au Maroc avec une démarche professionnelle

L'Orchestre Philharmonique du Maroc emploi aujourd'hui plus de 80 musiciens marocains.

3.7 GOUVERNANCE

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

AFMA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration d'AFMA est constitué de 10 administrateurs dont 3 femmes administratrices ont intégré le conseil en 2024.
Le mandat des 10 administrateurs expire à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
Les administrateurs participent activement à la gouvernance d'AFMA.

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois durant l'exercice 2024 en présentiel et visio-conférence.

Trois comités émanent du Conseil d'Administration d'AFMA, à savoir le Comité d'Audit, le Comité Nominations et Rémunérations et le Comité de Stratégie et de Développement Commercial sont mis en place.

Membre du conseil	Représentant / Personne physique	Fonction au sein du conseil	Statut	Assiduité 2024
FARID BENSAID	M FARID BENSAID	Président	Exécutif	100%
SAAD HASSAR	M SAAD HASSAR	Administarteur	Indépendant	50%
SALAHEDDINE MEZZOUAR	M SALAHEDDINE MEZZOUAR	Administarteur	Indépendant	100%
FIPAR HOLDING	M KHALID ZIANE	Administarteur	Non exécutif	100%
CIMR	M HASSAN BOULAKNADAL	Administarteur	Non exécutif	100%
CAPITAL UNION	M THAMI ABDERRAHMANI GHORFI	Administarteur	Non exécutif	50%
TENOR GROUP	MARIAM DAHMAN	Administrateur	Non exécutif	100%
NADER MAWLAWI	NADER MAWLAWI	Administrateur	Non exécutif	100%
SARAH KERROUMI	SARAH KERROUMI	Administrateur	Non exécutif	100%
TENOR FINANCES	DINA BENSAID	Administarteur	Non exécutif	100%

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit d'AFMA a été mis en place en mars 2016. Ce comité a été restructuré par décision du Conseil d'Administration, tenu le 20 mars 2020, afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi sur la SA et en particulier l'intégration d'Administrateurs Indépendants.

Les administrateurs indépendants ont été choisis parmi ceux qui remplissent les conditions et les critères définis au niveau de l'article 41 bis de la loi 17-95 sur la société anonyme telle que modifiée et complétée.

Cette année a été marquée par l'accueil de trois femmes au niveau du conseil d'administration.

COMPOSITION DU COMITÉD'AUDIT
Saad HASSAR : président
Salaheddine MEZOUAR : membre Khalid ZIANE représentant de FiparHolding : membre
Hassan BOULAKNADAL représentant dela CIMR .

FRÉQUENCE
Au moins 2 fois par an avec la participation du Directeur Général Délégué d'AFMA, du DGA pôle support d'AFMA, de l'audit interne et des commissaires aux comptes.

Le Comité Nominations et Rémunérations (CNR)

COMPOSITION

Deux (2) membres nommés sur proposition de Ténor Group

Un (1)membre nommé sur proposition de CIMR

Un (1) membre nommé sur proposition de Fipar-Holding.

FRÉQUENCE :

Au moins 1 fois par an

MEMBRES :

Khalid CHEDDADI: Président

Farid BENSAID: Membre

Khalid ZIANE : Membre

Lotfi KOSSEMTINI : Membre

Le Comité de Stratégie et de Développement Commercial

COMPOSITION

Deux (2) membres nommés sur proposition de Ténor Group, dont l'un d'eux assurera la présidence

Un (1) membre nommé sur proposition de CIMR

Un (1) membre nommé sur proposition de Fipar-Holding.

FRÉQUENCE

Au moins 1 fois par an

MEMBRES :

Farid BENSAID : Président

Khalid CHEDDADI : Membre

Khalid ZIANE : Membre

Saad HASSAR : Membre

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'AGO a alloué au CA une enveloppe annuelle de jetons de présence de 600.000 dirhams répartie à part égale entre tous les administrateurs.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS 2024

La charge globale des dirigeants d'AFMA est de 8,1 MDH au titre de l'exercice 2024, avantages en nature compris.

EVALUATION

Les organes de gouvernance d'AFMA sont constitués de personnes hautement qualifiées dans différents domaines. Ils sont forts de proposition et contribuent énormément à la définition de la stratégie de l'entreprise.

RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES

La relation et la communication avec les actionnaires se fait à travers la communication financière habituelle et via le site internet d'AFMA. Un contact relation investisseurs est affiché aussi au niveau du site de la Bourse de Casablanca et du site internet de la société.

Le site internet d'AFMA est régulièrement alimenté par les informations utiles aux actionnaires.

3.8 INDEX GRI

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° Page	Commentaire
PROFIL DE L'ORGANISATION				
102-01	Nom de l'organisation	Profil du groupe AFMA	25	
102-02	Activités, marques, produits et services	Profil du groupe AFMA	25	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Profil du groupe AFMA	25	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	Profil du groupe AFMA	25	
102-05	Capital et forme juridique	Profil du groupe AFMA	25	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types (de clients et de bénéficiaires	Profil du groupe AFMA	25	
102-07	Taille de l'organisation	Profil du groupe AFMA	25	
102-09	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Reporting et Indicateurs sociaux clés	43	
102-10	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Profil du groupe AFMA	25	
102-11	Application des principes de précaution ou approche préventive	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
102-12	Adhésion à des initiatives externes	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-13	Adhésion à des associations	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
STRATÉGIE				
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ				
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
GOUVERNANCE				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	45	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	31	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	45	
102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	45	
102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	45	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance	Gouvernance	45	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° Page	Commentaire
GOUVERNANCE				
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	45	
102-27	Développement et amélioration des connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Gouvernance	45	
102-28	Évaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	45	
102-29	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	45	
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Ethique, déontologie et prévention de la corruption	38	
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par l'instance Supérieure de gouvernance	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-32	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans le reporting de développement durable	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-35	Politiques de rémunération de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Gouvernance	45	
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Dialogues avec les parties prenantes	30	
102-43	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes	Dialogues avec les parties prenantes	30	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	31	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° Page	Commentaire
PRATIQUES DE REPORTING				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Profil du groupe AFMA	25	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-51	Date du rapport le plus récent	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-55	Index du contenu GRI	Index du contenu GRI	47	
102-56	Vérification externe			Pas de vérification externe
APPROCHE MANAGERIALE				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
103-03	Évolution de l'approche managériale	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE				
201-01	Valeur économique directe générée et distribuée	Responsabilité économique	37	
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS				
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Responsabilité civique	44	
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Responsabilité civique	44	
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION				
205-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
205-03	Incidents confirmés de corruption et mesures prises	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	AFMA n'a pas fait l'objet d'incidents confirmés de corruption
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL				
206-01	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues			AFMA n'a pas fait l'objet de poursuite ou de condamnation pour pratiques anticoncurrentielles ou déloyales
ÉNERGIE				
302-01	Consommation directe d'énergie	Réduction de la consommation de l'énergie	33	
302-04	Réduction de la consommation énergétique	Réduction de la consommation de l'énergie	33	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° Page	Commentaire
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS				
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achat responsable	38	
EMPLOI				
401-01	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Reporting et Indicateurs sociaux clés	36	
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Santé, sécurité et bien-être au travail	42	
SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL				
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Reporting et Indicateurs sociaux clés	36	
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an réparti par salarié	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	39	
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de Carrière	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	39	
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Reporting et Indicateurs sociaux clés	39	
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES				
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Reporting et Indicateurs sociaux clés	36	
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS				
414-02	Impacts négatifs substantiels, réels et Potentiels sur la société dans la chaîne	Achat responsable d'approvisionnement et mesures prises	38	
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS				
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients			AFMA n'a pas fait l'objet de plaintes fondées relatives aux atteintes confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients
CONFORMITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE				
419-01	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques			AFMA n'a pas fait l'objet de non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques

2024

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

4.RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

4.5 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

BDO Audit, Tax & Advisory
23, rue Brahim Lemtouni
Quartier Oasis
20410 - Casablanca - Maroc

forvis mazars
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc

Aux Actionnaires de la société
AFMA S.A.
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca, Maroc

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société AFMA S.A. et de ses filiales (Groupe AFMA), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **70.866.610 MAD** dont un bénéfice net consolidé de **74.221.687 MAD**.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'ensemble du groupe AFMA constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

BDO Audit, Tax & Advisory
forvis mazars

Question clé de l'audit	*Notre réponse*
Valeur Recouvrable des écarts d'acquisition	
La valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à **68.734 KMAD** au 31 décembre 2024. Ces actifs sont rattachés à des filiales acquises par la société AFMA. Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.	Nous avons apprécié, les modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Pour chacune des UGT (Unité génératrice de Trésorerie) auxquelles sont rattachés ces actifs, les tests de perte de valeur effectués par la direction. Sur la base de ces informations, nos travaux ont consisté à : • Apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ; • Approcher les valeurs nettes comptables des actifs testés avec la comptabilité ; • Analyser les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données utilisées dans les tests, avec les sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ; • Apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du groupe ; • Analyser la cohérence des taux d'actualisation retenus, notamment en les comparant avec les données de marché disponibles ; • Vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de valorisation utilisé par la direction ; • Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

BDO Audit, Tax & Advisory
forvis mazars

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

— Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

— Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

BDO Audit, Tax & Advisory
forvis mazars

— Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

— Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit Tax & Advisory

Mostafa FRAIHA
Associé

Forvis Mazars

Taha FERDAOUS
Associé

4.2 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AFMA- ACTIF CONSOLIDÉ En MAD	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill	68 733 760	68 733 760
Immobilisations incorporelles	21 919 821	14 259 763
Immobilisations corporelles (*)	108 940 064	83 429 790
Immeubles de placement		
Titres mis en équivalence		
Autres actifs financiers		
- Dont prêts et créances	*892 835*	*540 222*
- Dont actifs financiers évalués au coût amorti		
- Dont actifs financiers évalués à la juste valeur		
Actifs d'impôts différés	6 517 736	6 225 158
Autres actifs non courants		
Total Actifs non courants	**207 004 216**	**173 188 692**
Stocks et encours net		
Créances clients net	833 468 510	640 027 858
Autres créances courantes nettes	91 662 372	110 525 155
Autres actifs financiers		
- Dont prêts et créances		
- Dont actifs financiers évalués au coût amorti		
- Dont actifs financiers évalués à la juste valeur		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 457 956	19 664 112
Total Actifs courants	**936 588 838**	**770 217 125**
TOTAL ACTIF	**1 143 593 054**	**943 405 817**

AFMA - PASSIF CONSOLIDÉ En MAD	31/12/2024	31/12/2023
Capital	10 000 000	10 000 000
Primes d'émission et de fusion		
Réserves (*)	-13 880 253	-19 204 333
Résultats	72 353 635	59 995 816
Ecarts de conversion	45 474	44 151
Capitaux propres part du groupe	**68 518 855**	**50 835 634**
Réserves minoritaires	475 329	1 598 801
Résultat minoritaire	1 868 052	2 477 432
Ecarts de conversion	4 374	-88
Capitaux propres part des minoritaires	**2 347 755**	**4 076 145**
Capitaux propres d'ensemble	**70 866 610**	**54 911 779**
Dettes financières non courantes :		
-Dont dettes envers les établissements de crédit	17 131 984	18 361 799
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16 (*)	88 585 143	74 413 115
Provisions non courantes		
Avantages au personnel	316 636	358 816
Autres passifs non courants		
Impôt différé passif	1 634 951	230 348
Total des passifs non courants	**107 668 714**	**93 364 079**
Provisions courantes	360 976	360 976
Dettes financières courantes :		
-Dont passifs financiers détenus jusqu'à échéance		
-Dont dettes envers les établissements de crédit	14 872 991	45 557 331
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	13 073 568	11 038 908
Dettes fournisseurs	860 966 859	641 086 790
Autres passifs courants	75 783 335	97 085 955
Total dettes courantes	**965 057 729**	**795 129 960**
TOTAL PASSIF	**1 143 593 054**	**943 405 817**

4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

AFMA - ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL En MAD	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	286 224 142	258 770 230
Autres produits de l'activité	16 682	11 084
Produits des activités ordinaires	**286 240 823**	**258 781 315**
Achats consommés	-73 542 780	-67 454 487
Charges de personnel	-71 470 544	-65 850 338
Impôts et taxes	-3 715 176	-2 741 458
Autres produits et charges d'exploitation		
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	-20 490 876	-16 926 806
Charges des activités ordinaires	**-169 219 376**	**-152 973 090**
Résultat d'exploitation courant	**117 021 448**	**105 808 225**
Cessions d'actifs		
Charges de restructurations		
Cessions de filiales et participations		
Ecarts d'acquisition négatifs		
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-6 585 513	-6 519 341
Résultat d'exploitation	**110 435 935**	**99 288 884**
Coût de l'endettement net	-8 779 663	-6 816 627
Autres produits financiers		
Autres produits et charges financières	695 629	454 692
Résultat financier	**-8 084 034**	**-6 361 935**
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	**102 351 901**	**92 926 949**
Impôts sur les sociétés	-27 018 155	-27 355 542
Impôt différé	-1 112 059	-3 098 159
Résultat net des entreprises intégrées	**74 221 687**	**62 473 248**
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités poursuivies	**74 221 687**	**62 473 248**
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	**74 221 687**	**62 473 248**
Intérêts minoritaires	1 868 052	2 477 432
Résultat net - Part du Groupe	**72 353 635**	**59 995 816**
Résultat de base par action (En MAD)	**72,35**	**60,00**
Résultat dilué par action (En MAD)	**72,35**	**60,00**

4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

AFMA - TABLEAU CONSOILIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	**102 351 901**	**92 926 949**
+/- Dotations nettes des provisions et pertes de valeur aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	17 336 195	14 952 958
+/- Perte nette/gain net sur cessions des actifs	131 247	409 480
Variations du BFR	21 420 980	2 557 561
Dividendes payés	-65 705 059	-63 001 680
= Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**75 535 264**	**47 845 269**
Impôts sur les bénéfices payés	-23 098 444	-29 239 603
= Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	**52 436 820**	**18 605 667**
Acquisitions de filiales et participations (net de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis)		
Acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-1 569 551	-400 000
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-18 565 822	-15 214 082
Augmentation/Diminution nette des autres actifs financiers	426 624	-417
Dividendes reçus (des sociétés contrôlées)	-362 388	-11 268
= Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	7 709 900	7 001 518
Capital	**-12 361 237**	**-8 624 250**
Emissions de nouveaux emprunts		400 000
Remboursements d'emprunts long terme		-
Remboursements Passifs locatifs- IFRS 16	-19 598 614	-3 302 355
= Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	**-19 598 614**	**-13 343 242**
Incidence de variation de conversion	**-32 992**	**21 258**
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**20 443 978**	**-3 340 568**
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	-19 397 531	-16 056 963
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	1 046 447	-19 397 531

4.5 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE

AFMA – ETAT DES VARIATION DES CP	Capital	Réserves	Écart de conversion	Résultat	Intérêts minoritaires	Résultat minoritaires	Écart de conversion Minoritaires	Capitaux Propres consolidés	Capitaux propres part du groupe
Au 1er janvier 2024	**10 000 000**	**-19 204 333**	**44 151**	**59 995 816**	**1 598 801**	**2 477 432**	**-88**	**54 911 779**	**50 835 635**
Variation nette de juste valeur des instruments financiers									
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres (écart de conversion des filiales étrangères)									
Dividendes distribués		-55 035 401			-2 297 096			-57 332 497	-55 035 401
Affectation du résultat 2023		59 995 816		-59 995 816	2 477 432	-2 477 432		-	-
Résultat de l'exercice 2024				72 353 635		1 868 052		74 221 687	72 353 635
Ecarts de conversion			1 328				4 463	5 791	1 328
Intégration nouvelles filiales		363 659			-1 303 808			-940 150	363 659
Autres variations		6		-6				-	-
Au 31 Décembre 2024	**10 000 000**	**-13 880 253**	**45 479**	**72 353 629**	**475 329**	**1 868 052**	**4 375**	**70 866 611**	**68 518 855**

I- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe AFMA sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2024 telles que publiées à cette même date.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers consolidés au31 décembre 2024 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels 2023.

II- ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

L'exercice est marqué par le rachat de la totalité des parts sociales de la filiale JBM en passant de 60% à 100%.

III- PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles AFMA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. La notion de contrôle d'une entité est basée sur trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements obtenus.

Le contrôle exclusif est présumé pour les sociétés dans lesquelles AFMA SA détient plus de 50% des droits de vote.

Toutes les sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

Les opérations réciproques des sociétés intégrées globalement ainsi que les pertes et profits internes sont éliminés en totalité dans les états financiers consolidés.

Durant l'année 2024, AFMA a acquis les 40% des actions restantes de la société JEAN BUSNOT MAROC (JBM) pour passer à une participation de 99.9% du capital de cette filiale spécialisée en assurance-crédit.

IV- PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES APPLICABLES

A-REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Lors d'un regroupement d'entreprise, les actifs et les passifs de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise est comptabilisée en écart d'acquisition.

Le processus d'analyse de l'écart d'acquisition doit être finalisé dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Au-delà du délai de 12 mois, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

B-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38,

« Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles d'AFMA (essentiellement des logiciels) sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de 5 à 7 ans. L'amortissement commence dès la mise en service de l'immobilisation.

C-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire.

La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée.

D-CONTRATS DE LOCATION : NOUVELLE NORME IFRS 16

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016, en remplacement de la norme IAS 17 « contrats de location ». Elle est entrée en application en 2019.

Cette nouvelle norme a pour objet de :

-Apprécier l'incidence des contrats de location sur les états financiers

-Donner une image fidèle des opérations relatives aux contrats de location

Les principaux apports de cette nouvelle norme portent sur :

- La suppression du modèle dual de comptabilisation pour les preneurs (Location simple Vs Locationfinancement)
- L'institution d'un modèle unique aboutissant à la constatation d'un droit d'utilisation à l'actif en contrepartie d'une obligation locative au passif
- L'ajout des coûts initiaux liés à l'obtention du contrat de location à la valeur comptable de l'actif sous-jacent
- Lors de la comptabilisation d'un contrat de location, la norme IFRS 16 prévoit la distinction entre :
  - La partie loyer en rémunération du droit d'utilisation de l'actif selon IFRS16, avec création d'une dette delocation au bilan ;
  - Partie liée à une autre prestation de services comme une charge d'exploitation.

Mesure de transition

Le Groupe AFMA a retenu la méthode de rétroactivitépartielle en évaluant l'actif comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis le début du contrat de location en utilisant le taux d'emprunt marginal à la date de la transition.

Durée

La durée retenue par le groupe AFMA est relatée comme suit et ce en fonction des types de contrat :

-5 ans pour les contrats de location longue durée « Matériel de transport »

-21 ans pour les contrats de location des immeubles.La durée de (21 ans) pour les contrats de location des constructions est retenue pour les considérations suivantes :

-Principalement, l'existence des contrats dont la durée de location écoulée entre l'année en cours et leur date de début est supérieure ou égale à 12 ans

-Le fait que le locataire dispose juridiquement d'un droit au bail lui permettant le renouvellement de son bail pour des périodes triennales (option de prolongation), ainsi que l'intention du locataire de poursuivre ses activités dans les mêmes locaux

Taux d'actualisation

Selon la norme IFRS 16, le taux d'actualisation est le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou à défaut le taux marginal d'endettement de la société AFMA.

Depuis 2020, les retraitements relatifs à cette norme ont été recalculés sur une base mensuelle et non annuelle.

E-NOUVELLE INTERPRÉTATION IFRIC 23

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentées dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe AFMA a adopté les choix et les options normatives liées à cette interprétation. Le groupe AFMA n'a pas relevé d'incertitudes à la date d'arrêté des comptes 2024.

1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Entité	Activité	Pays	% de contrôle	Type contrôle	Méthode consolidation
AFMA SA	Courtage en assurance	Maroc	Mère	Mère	Mère
AFMA RABAT	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA MARRAKECH	Courtage en assurance	Maroc	99.87	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA TANGER	Courtage en assurance	Maroc	99.8	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA AGADIR	Courtage en assurance	Maroc	87.9	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA FES	Courtage en assurance	Maroc	99.93	Contrôle exclusif	Intégration globale
MCA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA OUJDA	Courtage en assurance	Maroc	99	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA LAAYOUNE	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
CAM	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA AFRICA	Holding	Maroc	99.6	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA KENITRA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
SAFE ASSUR	Courtage en assurance	Maroc	51	Contrôle exclusif	Intégration globale
ASSURANCE AL FAHD	Courtage en assurance	Maroc	70	Contrôle exclusif	Intégration globale
ACR-AFMA	Courtage en assurance	Cote d'ivoire	61	Contrôle exclusif	Intégration globale
JEAN BUSNOT MAROC	Courtage en assurance	Maroc	99.9	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA DAKHLA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA MEKNES	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs brutes et nettes des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Rubrique	Overture	Acquisitions	Cessions	Écart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Brevets et droits assimilés	15 840 184	10 224 219	-	-9 939		**26 064 404**
Fonds commercial	1 500 000					**1 500 000**
Immos incorporelles diverses	1 233 012	546 697	-			**1 779 709**
Total Immobilisations incorporelles	**18 572 772**	**10 770 916**	**-**	**-9 939**	**-**	**29 333 749**
Total Amt. Immobilisations incorporelles	**-4 313 009**		**-**	**2 768**	**-3 103 687**	**-7 413 929**
Total Valeur Nette	**14 259 763**	**10 770 916**	**-**	**-7 171**	**-3 103 687**	**21 919 821**

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Entrée de périmètre	Reclasst	Ecart de change	Dotations de L'exercice	Clôture
Constructions	118 442 613			27 131 029		-493 454		**145 080 188**
Installations techniques, matériel & outillage	883 366	29 808						**913 174**
Immobilisations corporelles en cours	1 286 122	99 000			-349 596			**1 035 526**
Autres immobilisations corporelles	94 290 045	11 871 873	-5 817 214	1 160 935	349 596	-86 949		**101 768 286**
Total Immobilisations corporelles	**214 902 147**	**12 000 681**	**-5 817 214**	**28 291 964**		**-580 403**		**248 797 174**
Amortissement des constructions	-71 137 047					55 022	-5 633 787	**-76 715 812**
Amortissement des inst tech, mat et outillage	-611 611				-43 019		-43 005	**-697 635**
Amortissement des autres immo. Corporelles	-59 723 699		5 792 746		43 019	29 185	-8 584 915	**-62 443 663**
Total Amt. Immobilisations corporelles	**-131 472 357**		**5 792 746**			**84 207**	**-14 261 707**	**-139 857 110**
Total Valeur Nette	**83 429 790**	**12 000 681**	**-24 468**	**28 291 964**		**-496 196**	**-14 261 707**	**108 940 064**

4. DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS CORPORELS

Droits d'utilisations sur immobilisations corporelles	Ouverture	Acquisition de nouveau Droits d'utilisation IFRS 16	Cessions / Sortie de contrats de location	Entrée de périmètre	Ecart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	118 423 776			27 131 029	-493 454		**145 061 351**
Autres immobilisations corporelles	41 181 245	4 205 775		1 160 935			**46 547 955**
Total droits d'utilisation sur immobilisations corporelles	**159 605 021**	**4 205 775**		**28 291 964**	**-493 454**		**191 609 306**
Amt. Des constructions	-71 128 571				55 022	-5 631 902	**-76 705 451**
Amt. Des autres immobilisations corporelles	-27 638 677					-4 068 162	**-31 706 839**
Total Amt/dép. Immobilisations corporelles	**-98 767 248**				**55 022**	**-9 700 064**	**-108 412 290**
Total Valeur Nette	**60 837 773**						**83 197 016**

5. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

EN MAD	31/12/2024	31/12/2023
Clients	861 547 482	666 272 028
Provision clients	-28 078 972	-26 244 170
Créances clients nettes	**833 468 510**	**640 027 858**
Acomptes fournisseurs	9 216 125	5 420 228
Créances fiscales	3 111 466	2 912 829
Créances sociales	784 630	421 071
Autres créances et régularisation	78 727 316	101 948 193
Provisions autres créances	-177 165	-177 165
Autres Créances Nets	**91 662 372**	**110 525 155**

6. PROVISIONS

En MAD	Provisions pour litiges	Avantages accordés au personnel	Provisions pour risques et charges	Total
Au 01 janvier 2023		**268 342**	**360 976**	**555 093**
Augmentations		94 592		94 592
Diminution avec utilisation				
Diminution sans utilisation				
Ecart de change		-4 118		-4 118
Au 31 Décembre 2023		**358 816**	**360 976**	**719 792**
Augmentations		-		
Diminution avec utilisation		-29 199		-29 199
Diminution sans utilisation				
Ecart de change		-12 981		-12 981
Au 31 Décembre 2024		**316 636**	**360 976**	**677 612**
Dont à plus d'un an		**316 636**		**316 636**
Dont moins d'un an			**360 976**	**360 976**

7. DETTES FINANCIÈRES ET PASSIFS LOCATIFS

En MAD	2024			2023
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 454 279	17 131 984	21 586 263	24 857 488
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	1 330 938	4 679 303	6 010 241	2 499 056
Dettes de passifs locatifs – IFRS 16	11 742 630	83 905 840	95 648 470	82 952 967
Concours Bancaires courants et soldes créditeurs de banques	10 412 509	0	10 412 509	39 061 643
Total Dettes Financières	**27 940 356**	**105 717 128**	**133 657 483**	**149 371 153**

8. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

En MAD	2024	2023
Dettes Fournisseurs	860 966 859	641 086 790
Avances clients	34 717 228	56 835 152
Dettes Fiscales	12 907 082	8 701 386
Dettes Sociales	6 471 713	7 906 881
Autres dettes et comptes de régularisation	21 397 796	23 642 536
Dettes Fournisseurs et Autres Créditeurs	**936 460 678**	**738 172 744**

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En MAD	2024	2023
Chèques et Valeurs à encaisser	40 275	-690 894
Banques (soldes débiteurs)	10 838 236	19 609 933
Fonds de caisse	67 229	79 226
Equivalents de trésorerie TVP	512 215	665 846
Trésorerie et équivalent de trésorerie	**11 457 956**	**19 664 112**
Banques (Solde créditeurs)	10 093 615	38 825 543
Intérêt courus non échus à payer	317 894	236 100
Trésorerie passif (soldes créditeurs de banques)	**10 411 509**	**39 061 643**
Trésorerie nette	**1 046 447**	**-19 397 531**

10. ACHATS

En MAD	2024	2023
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	38 581 980	31 822 594
Locations et charges locatives	1 660 749	1 452 910
Déplacements, missions et réceptions	11 022 515	9 062 248
Achats de Travaux, études et services	9 048 263	302 579
Achats de matières et fournitures consommables	2 780 552	11 120 677
Entretien	1 930 430	2 418 830
Frais postaux et frais de télécommunications	2 041 851	2 345 778
Redevances pour brevets, marques et valeurs similaires	1 933 133	2 266 323
Reste du poste	4 543 307	6 663 828
Total	**73 542 780**	**67 455 766**

11. IMPOTS SUR LES RÉSULTATS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptablesdes actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les impôts différés actifs sont des produits d'impôts futurs et correspondent à une différence temporairegénératrice d'économie d'impôt dans le futur.

Les impôts différés passifs sont liés à des retraitements de consolidation générateurs de charge d'impôt dans le futur.Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les soldes de l'impôt différé (actif et passif) ont été recalculés pour tenir compte de la baisse graduelle de l'impôt sur les sociétés qui devra passer de 31% (en 2022) à 20% en 2026.

12. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

En MAD	2024	2023	Variation
Salaires et traitements	57 576 075	53 144 746	8,30%
Autres charges sociales	13 246 538	11 915 456	11,20%
Reste du poste des charges de personnel	647 930	790 137	-18,00%
Charges de Personnel	**71 470 544**	**65 850 338**	**8,50%**
Effectif moyen	**410**	**380**	**+8%**

13. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

En MAD	2024	2023
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 103 687	1 811 107
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	4 561 643	4 386 763
Dotation droits d'utilisation IFRS 16	11 019 949	9 179 766
Dotations nettes aux provisions de l'actif circulant	1 853 546	1 454 578
Dotations nettes aux autres dépréciations sur actifs		
Autres Dotations nettes aux amortissements, Provisions, et Dépréciations	-47 943	94 592
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	**20 490 882**	**16 926 806**

14. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'a d'incidence significative sur les comptes consolidés arrêtés au 31décembre 2024.

2024

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.1 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.2 BILAN

5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

5.4 ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT

5.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BDO Audit, Tax & Advisory
23, rue Brahim Lemtouni
Quartier Oasis
20410 - Casablanca - Maroc

forvis mazars
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc

Aux Actionnaires de la société
AFMA S.A.
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca, Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **AFMA S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **79 589 039 MAD** dont un bénéfice net de **65 101 986 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFMA S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	*Notre réponse*
Evaluation des titres de participation	
Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition pour une valeur nette comptable de 80.631 KMAD, soit 9% du total actif. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.	Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation. Nos travaux ont consisté notamment à : • Apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ; • Analyser les projections de flux de trésorerie retenues, au regard des dernières prévisions d'exploitation établies par la direction et soumises à l'approbation des organes de gouvernance ; • Comparer les données utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des participations réalisés par la direction avec les données source par entité ; • Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

— Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

— Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

— Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2024, la société AFMA S.A. a acquis des parts supplémentaires dans la société « Jean Busnot Maroc S.A. » pour 955 KMAD, portant ainsi sa participation dans cette filiale à 99,9%.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit Tax & Advisory

Mostafa FRAIHA
Associé

Forvis Mazars

Taha FERDAOUS
Associé

5.2 BILAN

	BILAN ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	En MAD	31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amortissements provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)**	**11 128 132,79**	**9 902 125,12**	**1 226 007,67**	**2 804 611,10**
	* Frais préliminaires				
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	11 128 132,79	9 902 125,12	1 226 007,67	2 804 611,10
	* Primes de remboursements des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	**23 921 427,13**	**6 118 990,96**	**17 802 436,17**	**9 792 908,80**
	*** Immobilisations en recherche et développement**				
	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	22 141 717,47	6 118 990,96	16 022 726,51	8 559 896,12
	* Fonds commercial				
	* Autres immobilisations	1 779 709,66		1 779 709,66	1 233 012,68
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	**44 442 546,40**	**24 283 152,90**	**20 159 393,50**	**18 335 341,18**
	* Terrains				
	* Constructions				
	* Installations techniques, matériel et outillage	443 520,00	431 421,00	12 099,00	44 450,00
	* Matériel de transport	506 122,54	329 857,64	176 264,90	232 505,00
	* Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	42 457 377,29	23 521 874,26	18 935 503,03	16 772 263,21
	* Autres Immobilis, corporelles				
	* Immobilis, corporelles en cours	1 035 526,57		1 035 526,57	1 286 122,97
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	**80 785 407,24**		**80 785 407,24**	**79 830 407,24**
	* Prêts immobiliers				
	* Autres créances financières	154 684,45		154 684,45	154 684,45
	* Titres de participation	80 630 722,79		80 630 722,79	79 675 722,79
	* Autres titres immobilisés				
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
	* Diminution des créances immobilisées				
	* Augmentation des dettes financières				
	Total I (A+B+C+D+E)	**160 277 513,56**	**40 304 268,98**	**119 973 244,58**	**110 763 268,32**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS (F)**				
	* Marchandises				
	* Matières et fournitures consommables				
	* Produits en cours				
	* Produits intermédiaires et produits résiduels				
	* Produits finis				
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	**759 232 590,49**	**18 580 651,53**	**740 651 938,96**	**583 557 206,10**
	* Fourniss. Débiteurs, avances et acomptes	4 658 512,98	177 165,32	4 481 347,66	3 660 489,90
	* Client et comptes rattachés	665 413 556,430	18 403 486,21	647 010 070,22	474 736 152,89
	* Personnel	591 682,07		591 682,07	295 904,34
	* Etat	1 053 098,91		1 053 098,91	1 042 598,65
	* Comptes d'associés				
	* Autres Débiteurs	85 552 405,04		85 552 405,04	102 665 394,59
	* Comptes de régularisation Actif	1 963 335,06		1 963 335,06	1 156 665,73
	TITRES & VALEUR DE PLACEMENT (H)				**82 402,20**
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)				
	Eléments circulants)				
	Total II (F+G+H+I)	**759 232 590,49**	**18 580 651,53**	**740 651 938,96**	**583 639 608,30**
TRESORO	**TRESORERIE- ACTIF**	**5 644 013,57**		**5 644 013,57**	**5 941 332,76**
	Chèques et valeurs à encaisser				210 578,56
	Banques, T.G et C.C.P	5 639 807,01		5 639 807,01	5 724 175,06
	Caisses, Régies d'avance et accréditifs	4 206,56		4 206,56	6 579,14
	Total III	**5 644 013,57**		**5 644 013,57**	**5 941 332,76**
	TOTAL GENERAL I + II + III	**925 154 117,62**	**58 884 920,51**	**866 269 197,11**	**700 344 209,38**

	BILAN PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	En MAD	**31/12/2024**	**31/12/2023**
	CAPITAUX PROPRES		
	* Capital social ou personnel (1)	10 000 000,00	10 000 000,00
	moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	capital appelé.....		
	dont versé		
	* Primes d'émission, de fusion d'apport		
F	* Ecarts de réévaluation		
I	* Réserves légales	1 000 000,00	1 000 000,00
N	* Réserves diverses		
A	* Reports à nouveau (2)	2 887 052,78	48 015,96
N	* Résultats nets en instances d'affectation (2)		
C	* Résultat net de l'exercice (2)	65 101 986,06	57 839 036,82
E	**TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)**	**78 989 038,84**	**68 887 052,78**
M	**CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)**	**600 000,00**	**800 000,00**
E	* Subventions d'investissement		
N	* Provisions réglementées	600 000,00	800 000,00
T			
E	**DETTES DE FINANCEMENTS (C)**	**15 494 632,83**	**21 852 929,93**
R	* Emprunts obligatoires		
M	* Autres dettes de financements	15 494 632,83	21 852 929,93
A			
N			
E			
N			
T	**PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)**		
	* Provisions pour risques		
	* Provisions pour charges		
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
	* Augmentation des créances immobilisées		
	* Diminution des dettes de financements		
	Total I (A+B+C+D+E)	**95 083 671,68**	**91 539 982,71**
P	**DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)**	**768 975 747,04**	**581 736 239,74**
A	* Fournisseurs et comptes rattachés	670 196 559,81	468 916 391,77
S	* Clients créditeurs avances et acomptes	26 756 520,33	44 267 746,63
S	* Personnel	1 991 825,73	3 560 278,31
I	* Organismes sociaux	2 489 354,01	2 720 200,93
F	* Etat	10 092 355,08	6 472 341,46
	* Comptes d'associés		
C	* Autres Créanciers	54 795 619,02	54 829 651,54
I	* Comptes de régularisation Passif	2 653 513,06	969 629,10
R	**AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)**	**208 996,62**	**208 996,62**
C	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)		
U	**Total II (F+G+H)**	**769 184 743,66**	**581 945 236,36**
T	TRESORERIE - PASSIF	2 000 781,77	26 858 990,31
R	* Crédits d'escompte		
E	* Crédits de trésorerie		
S	* Banques (soldes créditeurs)	2 000 781,77	26 858 990,31
O	**Total III**	**2 000 781,77**	**26 858 990,31**
	TOTAL GENERAL I+II+III	**866 269 197,11**	**700 344 209,38**

5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES						
En MAD			OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exe. Précédents 2	3 = 1+2	4
EXPLOITATION	I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
		* Ventes de marchandises (en l'Etat)				
		* Ventes de biens et services produits	239 502 515,20		239 502 515,20	215 365 348,43
		Chiffre d'affaires	**239 502 515,20**		**239 502 515,20**	**215 365 348,43**
		* Variation stocks de produits (+) (1)				
		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
		* Subventions d'exploitation				
		* Autres produits d'exploitation	254 207,92		254 207,92	258 191,52
		* Reprises expl. : transferts de charges	1 619 571,57		1 619 571,57	1 787 076,00
		TOTAL I	**241 376 294,69**		**241 376 294,69**	**217 410 615,95**
	II	CHARGES D'EXPLOITATION				
		* Achats revendus (2) de marchandises				
		* Achats consommés (2) de matière et fournitures	11 041 319,13		11 041 319,13	10 469 209,89
		* Autres charges externes	72 233 274,43	1 440,00	72 234 714,43	62 597 645,69
		* Impôts et taxes	3 074 038,53		3 074 038,53	1 989 309,77
		* Charges de personnel	56 796 547,05		56 796 547,05	52 062 723,71
		* Autres charges d'exploitation	600 000,00		600 000,00	500 000,00
		* dotations d'exploitation	10 381 578,49		10 381 578,49	9 440 560,77
		TOTAL II	**154 126 757,63**	**1 440,00**	**154 128 197,63**	**137 059 449,83**
	III	**RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)**			**87 248 097,06**	**80 351 166,12**
FINANCEMENT	IV	PRODUITS FINANCIERS				
		* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	7 709 900,00		7 709 900,00	7 001 518,00
		* Gains de change	3 051,61		3 051,61	
		* Intérêts et autres produits financiers	2 374 810,44		2 374 810,44	2 532 527,23
		* Reprises financières, transferts de charges				
		TOTAL IV	**10 087 762,05**		**10 087 762,05**	**9 534 045,23**
	V	CHARGES FINANCIERES				
		* Charges d'intérêts	3 589 612,96		3 589 612,96	3 525 885,38
		* Pertes de change	47 828,82		47 828,82	28 298,36
		* Autres charges financières				
		* dotations financières				
		TOTAL V	**3 637 441,78**		**3 637 441,78**	**3 554 183,74**
	VI	**RESULTAT FINANCIER (IV - V)**			**6 450 320,27**	**5 979 861,49**
	VII	**RESULTAT COURANT (III + VI)**			**93 698 417,33**	**86 331 027,61**
	VII	**RESULTAT COURANT (reports)**			**93 698 417,33**	**86 331 027,61**
	VIII	**PRODUIT NON COURANTS**				
NON COURANT		* Produits des cessions d'immobilisation	31 300,00		31 300,00	5 000,00
		* Subventions d'équilibre				
		* Reprise sur subventions d'investissement				
		* Autres produits non courants	205 466,99		205 466,99	29 288,82
		* Reprises non courantes : transferts de charges	200 000,00		200 000,00	
		TOTAL VIII	**436 766,99**		**436 766,99**	**34 288,82**
	IX	CHARGES NON COURANTS				
		* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				184 166,70
		* Subventions accordées				
		* Autres charges non courantes	7 011 357,26		7 011 357,26	4 837 437,91
		* dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				800 000,00
		TOTAL IX	**7 011 357,26**		**7 011 357,26**	**5 821 604,61**
	X	**RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)**			**-6 574 590,27**	**-5 787 315,79**
	XI	**RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)**			**87 123 827,06**	**80 543 711,82**
	XII	**IMPOTS SUR LES RESULTATS**	**22 021 841,00**		**22 021 841,00**	**22 704 675,00**
	XIII	**RESULTAT NET (XI - XII)**			**65 101 986,06**	**57 839 036,82**
	XIV	**TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)**			**251 900 823,73**	**226 978 950,00**
	XV	**TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)**			**186 798 837,67**	**169 139 913,18**
	XVI	**RESULTAT NET**			**65 101 986,06**	**57 839 036,82**

5.4 ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

I- ETAT DES SOLDES DE GESTION					
En MAD				**31/12/2024**	**31/12/2023**
	1		Ventes de marchandises (en l'état)		
	2	-	Achats revendus de marchandises		
I		=	**MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT**		
II		+	**PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)**	**239 502 515,20**	**215 365 348,43**
	3		* Ventes de biens et services produits	239 502 515,20	215 365 348,43
	4		* Variation stocks de produits		
	5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III		-	**CONSOMMATION DE L'EXERCICE :(6+7)**	**83 276 033,56**	**73 066 855,58**
	6		*Achat consommés de matières et fournitures	11 041 319,13	10 469 209,89
	7		* Autres charges externes	72 234 714,43	62 597 645,69
IV		=	**VALEUR AJOUTEE (I+II+III)**	**156 226 481,64**	**142 298 492,85**
	8	+	Subventions d'exploitations		
V	9	-	Impôts et taxes	3 074 038,53	1 989 309,77
	10	-	Charges de personnel	56 796 547,05	52 062 723,71
		=	**EXEDENT BRUT DE L'EXPLOITANT (EBE)**	**96 355 896,06**	**88 246 459,37**
		=	**OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)**		
	11	+	Autres produits d'exploitations	254 207,92	258 191,52
	12	-	Autres charges d'exploitations	600 000,00	500 000,00
	13	+	Reprise d'exploitations	1 619 571,57	1 787 076,00
	14	-	Dotations d'exploitations	10 381 578,49	9 440 560,77
VI		=	**RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)**	**87 248 097,06**	**80 351 166,12**
VII		+	**RESULTAT FINANCIER**	6 450 320,27	5 979 861,49
VIII		=	**RESULTAT COURANT (+ ou -)**	**93 698 417,33**	**86 331 027,61**
IX		+	**RESULTAT NON COURANT**	-6 574 590,27	-5 787 315,79
	15	-	**Impôts sur les résultats**	22 021 841,00	22 704 675,00
X		=	**RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)**	**65 101 986,06**	**57 839 036,82**

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT					
En MAD				**31/12/2024**	**31/12/2023**
	1	1	Résultat net de l'exercice	65 101 986,06	57 839 036,82
			* Bénéfice +	65 101 986,06	57 839 036,82
			* Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitations	8 160 206,10	6 847 457,03
	3	+	Dotations financières		
	4	+	Dotations non courantes		800 000,00
	5	-	Reprises d'exploitations		
	6	-	Reprises Financières		
	7	-	Reprises non courants	200 000,00	
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations	31 300,00	5 000,00
	9	**+**	Valeurs nettes d'amort. des immobilisations cédées		184 166,70
I			**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)**	**73 030 892,16**	**65 665 660,55**
	10	-	Distributions de bénéfices	55 000 000,00	54 000 000,00
II			**AUTOFINANCEMENT**	**18 030 892,16**	**11 665 660,55**

5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT

I- MASSES DU BILAN	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B Emplois C	VARIATION A-B Ressources D
1 Financement permanent	95 083 671,68	91 539 982,72		3 543 688,96
2 Moins actif immobilisé	119 973 244,58	110 763 268,32	9 209 976,26	
3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	**-24 889 572,90**	**-19 223 285,60**	**5 666 287,30**	
4 Actif circulant	740 651 938,96	583 639 608,30	157 012 330,66	
5 Moins Passif circulant	769 184 743,66	581 945 236,34		187 239 507,32
6 = BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	**-28 532 804,70**	**1 694 371,96**		**30 227 176,66**
7 TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) (A-B)	**3 643 231,80**	**-20 917 657,56**	**24 560 889,36**	

II- EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE N EMPLOIS	EXERCICE N RESSOURCES	EXERCICE N-1 EMPLOIS	EXERCICE N-1 RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
*** AUTOFINANCEMENT (A)**		**18 030 892,16**		**10 665 660,55**
* Capacité d'autofinancement		73 030 892,16		65 665 660,55
- Distributions de bénéfices		55 000 000,00		55 000 000,00
*** CESSIONS ET REDUCTIONS**				
D'IMMOBILISATIONS (B)		**31 300,00**		**5 000,00**
* Cessions d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations corporelles		31 300,00		5 000,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupérations sur créances immobilisées				
*** AUGMENTATIONS DES CAPITAUX**				
PROPRES ET ASSIMILES (C)				
* Augmentations de capital, apports				
* Subvention d'investissement				
* AUGMENTATION DES DETTES DE				2 000 000,00
FINANCEMENT (D)				**2 000 000,00**
(Nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		**18 062 192,16**		**12 670 660,55**
II.EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	**16 954 525,20**		**12 010 627,48**	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10 165 563,34		5 685 340,68	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 833 961,86		5 909 803,60	
* Acquisitions d'immobilisations financières	955 000,00		400 000,00	
* Augmentation des créances immobilisées			15 483,20	
*** REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)**				
*** REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)**	**6 358 297,10**		**5 302 354,64**	
*** EMPLOIS EN NON-VALEURS (H)**	**415 657,16**		**1 000 000,00**	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	**23 728 479,46**	**0,00**	**18 312 982,12**	0,00
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	**0,00**	**30 227 176,66**		**2 406 590,60**
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	**24 560 889,36**			**3 235 730,97**
TOTAL GENERAL	**48 289 368,82**	**48 289 368,82**	**18 312 982,12**	**18 312 982,12**

5.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS SOCIAUX

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
	NEANT	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCIE
	BRUT DEBUT EX	Acquisition	Prod par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	**10 712 475,63**	**415 661,16**					**4,00**	**11 128 132,79**
* Frais préliminaires * Charges à répartir sur plusieurs exercices * Primes de remboursement obligations	10 712 475,63	415 661,16					4,00	11 128 132,79
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**13 406 267,45**	**10 515 159,68**						**23 921 427,13**
* Immobilisation en recherche et développement * Brevets, marques, droits et valeurs similaires * Fonds commercial	12 173 254,77	9 968 462,70						22 141 717,47
* Autres immobilisations incorporelles	1 233 012,68	546 696,98						1 779 709,66
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**43 561 287,10**	**5 484 365,86**			**720 151,61**	**3 882 953,95**	**1,00**	**44 442 546,40**
* Terrains								
* Constructions								
* Installations techniques, matériel et outillage	430 200,00	13 320,00						443 520,00
* Matériel de transport	474 922,54	31 200,00						506 122,54
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement * Autres immobilisations corporelles Informatique	41 370 041,59	5 690 442,26			720 151,61	3 882 953,95	1,00	42 457 377,29
* Immobilisations corporelles en cours	1 286 122,97	-250 596,40						1 035 526,57
TOTAL GENERAL	**67 680 030,18**	**16 415 186,70**			**720 151,61**	**3 882 953,95**	**5,00**	**79 492 106,32**

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur Immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement Fin exercice 4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	**7 907 864,53**	**1 994 261,28**	0,69	**9 902 125,12**
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	7 907 864,53	1 994 261,28	0,69	9 902 125,12
* Primes de remboursement obligations				
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 613 358,65**	**2 505 632,31**	**0,00**	**6 118 990,96**
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 613 358,65	2 505 632,31		6 118 990,96
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**25 225 945,92**	**3 660 312,54**	**4 603 105,56**	**24 283 152,90**
* Terrains				
* Constructions				
* Installations techniques, matériel et outillage	385 750,00	2 651,00		431 421,00
* Matériel de transport	242 417,54	87 440,10		329 857,64
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	24 597 778,38	3 570 221,44	4 603 105,56	23 521 874,26
* Autres immobilisations corporelles Informatique				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	**36 747 169,10**	**8 160 206,13**	**4 603 106,25**	**40 304 268,98**

TABLEAU DES DETTES

Dettes	TOTAL AU	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DETTES DE FINANCEMENT								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	**15 494 632,83**	**11 167 170,07**	**4 327 462,76**					
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	**768 975 747,04**	**248 871 382,58**	**520 104 364,46**		**11 185 362,15**	**10 092 355,08**	**40 941 119,00**	**7 371 602,40**
- Fournisseurs et comptes rattachés	670 196 559,81	213 537 896,76	456 658 663,05					7 371 602,40
- Clients créditeurs, avances et Acomptes	26 756 520,33	21 405 216,26	5 351 304,07					
- Personnel	1 991 825,73		1 991 825,73					
- Organismes sociaux	2 489 354,01		2 489 354,01					
- Etat	10 092 355,08	6 472 341,46	3 620 013,62			10 092 355,08		
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers	54 795 619,02	6 486 299,00	48 309 320,02		11 185 362,15		40 941 119,00	
- Comptes de régularisation - Passif	2 653 513,06	969 629,10	1 683 883,96					

TABLEAU DES SURETÉS RÉELLES DONNÉES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert Par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu D'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable Nette de la sûreté Donnée au
- Sûretés données	-	***NEANT***			0,00
- Sûretés reçues		***NEANT***			0,00
TOTAL					

ÉTAT DE RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nom, prénom ou Ou raison sociale des Principaux associés (1) 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
STE TENOR FINANCES	22, BOULEVARDMYYOUSSEF	394 760	394 760	10	3 947 600	3 947 600	3 947 600
MR FARID BENSAID	28, RUE ABOUHASSANE LMARINI-CASA	10	10	10	100	100	100
TENOR GROUP	22, BOULEVARDMYYOUSSEF	34 761	34 761	10	347 610	347 610	347 610
TENOR INTERNATIONAL	4, RUE DE MARIVAUX7 5002 PARIS	500	500	10	5 000	5 000	5 000
TENOR ASSURANCE	22, BOULAVARDMYYOUSSEF	25 600	25 600	10	256 000	256 000	256 000
CIMR	100, BD ABDELMOUMEN CASABLANCA	116 295	116 295	10	1 162 950	1 162 950	1 162 950
FIPAR-HOLDING	PLACE MY EL HASSANE XPIETRI IMM CDG RABAT	100 000	100 000	10	1 000 000	1 000 000	1 000 000
FLOTTANT EN BOURSE		328 054	328 054	10	3 280 540	3 280 540	3 280 540
TENOR MANAGEMENT	22 BD MOOLAY YOUSSEF	10	10	10	100	100	100
CAPITAL UNION	63 BOULEVARD MY YOUSSEF CASA	10	10	10	100	100	100
TOTAL		**1 000 000**	**1 000 000**		**10 000 000**	**10 000 000**	**10 000 000**

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
. SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
. Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	62 346 851,66	66 082 441,68	78 363 031,17
. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	204 434 227,30	215 365 348,43	239 502 515,20
2. Résultat avant impôts	78 883 809,87	80 543 711,82	87 123 827,06
3. Impôts sur les résultats	24 300 497,00	22 704 675,00	22 021 841,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	54 000 000,00	54 000 000,00	55 000 000,00
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	54 583 312,87	57 839 036,82	65 101 986,06
. RÉSULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
. Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	54,58	57,84	65,10
. Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	54,00	55,00	55,00
. PERSONNEL			
. Montant des salaires bruts de l'exercice	53 196 426,63	52 062 723,71	56 796 547,05
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	294	327	370

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I. DATATION

Date de clôture : (1)	31/12/2024
Date d'établissement des états de synthèse : (2)	31/12/2024

II. ÉVÈNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ÈRE COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indication des événements
Néant	Favorables : néant Défavorables : néant

6.RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

6.RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

BDO Audit, Tax & Advisory
23, rue Brahim Lemtouni
Quartier Oasis
20410 - Casablanca - Maroc

forvis mazars
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc

AFMA S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Avril 2025

BDO Audit, Tax & Advisory
23, rue Brahim Lemtouni
Quartier Oasis
20410 - Casablanca - Maroc

forvis mazars
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc

Aux Actionnaires de la Société
AFMA S.A.
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca, Maroc

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les lois ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions conclues au cours de l'exercice

1.1 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et Jean Busnot Maroc

- Personnes concernées :
  - M. Farid BENSAID, Président des conseils d'administration d'AFMA SA et de JBM.
  - M. Mouhcine TOUZANI, Directeur Général Délégué d'AFMA et Administrateur Directeur Général Délégué de JBM
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 677 KMAD.

1.2 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Dakhla

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID, Président du conseil d'administration d'AFMA SA et co-gérant d'AFMA Dakhla.

BDO Audit, Tax & Advisory
forvis mazars

- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 220 KMAD.

1.3 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Dakhla

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration d'AFMA SA et co-gérant d'AFMA Dakhla.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Dakhla, objet de la rémunération : 100 KMAD versé au cours de l'exercice 2024.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2024 : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 0,4 KMAD.

2 Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1 Convention de frais de gestion entre AFMA SA et Ténor Group

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Group.
- Nature et objet de la convention : Ténor Group assure à AFMA SA une assistance en matières juridique, fiscale, contrôle de gestion et communication. En contrepartie de sa prestation, Ténor group perçoit une rémunération calculée sur la base de 2,5% du chiffre d'affaires H.T.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 6.511 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

2.2 Convention de prestation de service « SCAN » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « SCAN ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : 2.405 KMAD.

BDO Audit, Tax & Advisory
forvis mazars

- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.3 Convention de prestation de service « H24 » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : prestation de prise en charges des appels dans le cadre de H24.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 551 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 mars 2016.

2.4 Convention de prestation de service « CRC » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « CRC ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : 216 KMAD.

2.5 Convention de prestation de service « IT » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « IT ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : 2.474 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

2.6 Convention de développement informatique entre AFMA SA et Accolade

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Développement informatique effectué par Accolade pour le compte d'AFMA SA.
- Montant comptabilisé en immobilisations au cours de l'exercice : 6.903 KMAD.

- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

2.7 Convention relative à la prestation de support entre AFMA SA et ACR

- Personnes concernées : ACR filiale indirecte d'AFMA SA.
- Nature et objet de la convention : AFMA SA assure à ACR des prestations de support (finances, R.H et S.I). En contrepartie de sa prestation, AFMA SA perçoit une rémunération calculée sur la base de 2% du chiffre d'affaires HT.
- Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2024 : 134 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

2.8 Convention relative à la prestation de support entre AFMA SA et JBM

- Personnes concernées : JBM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : AFMA SA assure à JBM des prestations de support (finances, R.H et S.I). En contrepartie de sa prestation, AFMA SA perçoit une rémunération calculée sur la base de 2,5% du chiffre d'affaires HT
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 51 KMAD.

2.9 Convention de Facility Management conclue entre AFMA SA et Thaïs

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thaïs.
- Nature et objet de la convention : Réalisation par la société Thaïs de prestations de Facility Management portant sur la conduite de l'exploitation technique et le pilotage des services des parties communes et privatives des immeubles situés au 8, Rue Mikhael Nouaima et au 22, Boulevard Moulay Youssef ;
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 2.740 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : l'AGO ayant statuée pour la 1ère fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.10 Convention de location du siège social par Ténor Immobilier à AFMA SA

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.

- Nature et objet de la convention : Location de l'immeuble situé au 22 boulevard Moulay Youssef servant à AFMA de siège social et se composant de quatre plateaux de bureaux d'une superficie totale de 2882 mètres carrés. Le bail est accordé moyennant un loyer actuel de 197,65 MAD par mètre carré et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 6.836 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2007.

2.11 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location de la totalité de l'immeuble situé au 8, Rue Mikhael Nouaima, à l'exception du premier étage, pour une superficie totale occupée de 1060 m² (y compris les extensions de 2016, 2019 et 2024). Le bail est accordé moyennant un prix actuel de 187,99 MAD par mètre carré et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 2.391 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.
- Date d'autorisation de l'avenant au contrat de bail initial : l'avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration du 1er avril 2015.

2.12 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social d'une superficie de 20 mètres carrés situé au 22 boulevard Moulay Youssef. Le bail est accordé moyennant un prix actuel de 197,67 MAD par mètre carré et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 47 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 janvier 2014.

2.13 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.

- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social situé au 22 boulevard Moulay Youssef, d'une superficie de 20 mètres carrés. Le bail est accordé moyennant un prix actuel de 396 MAD par mètre carré et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 95 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2021.

2.14 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un plateau de bureau au boulevard Hassan 1er, d'une superficie de 1400m². Le bail est accordé moyennant un loyer actuel de 144,00 MAD par mètre carré et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 2.419 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

2.15 Convention de location d'un logement de fonction par Mme BENQEDDI à M. Farid BENSAID

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA.
- Nature et objet de la convention : Location d'un logement de fonction au profit de M. Farid BENSAID moyennant un loyer mensuel de 54.450 MAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 653 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : l'AGO ayant statuée pour la 1ère fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.16 Convention de location entre AFMA SA et JBM

- Personnes concernées : JBM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Sous-location d'un bureau de 30 m² situé au 3ème étage de l'immeuble ROSALIDE au 22 boulevard Moulay Youssef, Casablanca, moyennant un loyer mensuel de 10 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 120 KMAD.

2.17 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Agadir

- Personnes concernées : AFMA Agadir (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : Néant.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 3.061 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

2.18 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Rabat

- Personnes concernées : AFMA Rabat (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 1.350 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

2.19 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Oujda

- Personnes concernées : AFMA Oujda (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 146 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2015.

2.20 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Fès

- Personnes concernées : AFMA Fès (société filiale).

- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 1.930 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.21 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et MCA

- Personnes concernées : MCA (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : Néant.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : Néant.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.22 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Marrakech

- Personnes concernées : AFMA Marrakech (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 819 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.23 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Tanger

- Personnes concernées : AFMA Tanger (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.

- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 176 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 2.086 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.24 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et CAM

- Personnes concernées : CAM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Cette convention n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2024.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 mars 2019.

2.25 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et Safeassur

- Personnes concernées : Safeassur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 1.454 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 979 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administrations du 20 mars 2020 puis du 29 mars 2021.

2.26 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Kénitra

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration d'AFMA SA et co-gérant d'AFMA Kénitra.
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 175 KMAD.

2.27 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Laayoune

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration d'AFMA SA et gérant d'AFMA Laayoune.
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 270 KMAD.

2.28 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Meknès

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration d'AFMA SA et gérant d'AFMA Meknès.
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 365 KMAD.

2.29 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et ses filiales (convention écrite)

- Sociétés concernées : AFMA Fès, AFMA Marrakech, AFMA Tanger, AFMA Rabat, AFMA Agadir, MCA, CAM, AFMA Oujda et AFMA Laayoune.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012, puis en date du 16 mars 2018 pour les filiales AFMA Laayoune et AFMA Oujda.
- Montants des avances accordées par AFMA SA à ses filiales :

Chiffres en KMAD

Entité	Créance au 31/12/2023	Versement	Rembours.	Créance au 31/12/2024
AFMA AGADIR	-	-	-	-
AFMA FES	3 510	2 810	6 010	310
AFMA LAAYOUNE	1 455	200	300	1 355
AFMA MARRAKECH	900	3 100	2 500	1 500
AFMA OUJDA	664	300	500	464
AFMA RABAT	1 010	1 110	2 010	110
AFMA TANGER	-	-	-	-
CAM	-	-	-	-
MCA	-	2 805	2 805	-

- Montants des avances reçues par AFMA SA de ses filiales :

Chiffres en KMAD

Entité	Dette au 31/12/2023	Encaissement	Rembours.	Dette au 31/12/2024
AFMA AGADIR	13 610	19 000	22 500	10 110
AFMA FES	-	190	190	-
AFMA LAAYOUNE	-	-	-	-
AFMA MARRAKECH	-	-	-	-
AFMA OUJDA	-	-	-	-
AFMA RABAT	-	990	990	-
AFMA TANGER	3 500	13 300	12 300	4 500
CAM	11 030	15 000	14 050	11 980
MCA	2 195	16 795	18 295	695

- Montants des produits et des charges d'intérêt comptabilisés au cours de l'exercice 2024 :

Chiffres en KMAD

Entité	Produits	Charges
AFMA AGADIR	-	410
AFMA FES	37	0
AFMA LAAYOUNE	59	-
AFMA MARRAKECH	18	1
AFMA OUJDA	17	-
AFMA RABAT	11	4
AFMA TANGER	-	180
CAM	-	522
MCA	14	97

2.30 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Kénitra

- Personnes concernées : AFMA Kénitra (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Montants avancés par AFMA SA à AFMA Kénitra, objets de la rémunération : 1.420 KMAD reporté de l'exercice précédent et 800 KMAD versés au cours de l'exercice 2024.
- Montants remboursés par AFMA Meknès au cours de l'exercice 2024 : 1.420 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 21 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.31 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Safe Assur

- Personnes concernées : Safe Assur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par AFMA à Safe Assur, objets de la rémunération : 4.000 KMAD versé au cours de l'exercice 2024, remboursé totalement au cours de l'exercice.
- Montants avancés par Safe Assur à AFMA, objets de la rémunération : 600 KMAD reporté de l'exercice précédent et 9.400 KMAD versés au cours de l'exercice 2024. Ces avances ont été remboursés à hauteur de 9.000 KMAD en 2024.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 5 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 40 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

2.32 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Africa

- Personnes concernées : AFMA Africa (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par AFMA à AFMA Africa, objets de la rémunération : 1.823 KMAD reporté de l'exercice précédent et 600 KMAD versés au cours de l'exercice 2024.
- Montants remboursés par AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : 800 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 100 KMAD.

2.33 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et JBM

- Personnes concernées : JBM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par JBM à AFMA SA, objets de la rémunération : 4.000 KMAD reporté de l'exercice précédent et 3.500 KMAD versés au cours de l'exercice 2024.
- Montants remboursés par AFMA SA à JBM au cours de l'exercice 2024 : 4.000 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 105 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2021.

2.34 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Meknès

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration d'AFMA SA et gérant d'AFMA Meknès.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par AFMA SA à AFMA Meknès, objets de la rémunération : 100 KMAD reporté de l'exercice précédent et 200 KMAD versés au cours de l'exercice 2024.
- Montants remboursés par AFMA Meknès à AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 11 KMAD.

2.35 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et ASSURANCE AL FAHD

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration d'AFMA SA et co-gérant d'ASSURANCE AL FAHD.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par ASSURANCE AL FAHD à AFMA SA, objet de la rémunération : 1.000 KMAD reporté de l'exercice précédent et 1.500 KMAD versés au cours de l'exercice 2024.
- Montants remboursés par AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : 1.000 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 11 KMAD.

2.36 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Restauration

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Ténor Restauration, objet de la rémunération : 700 KMAD provenant de l'exercice précédent et 1.300 KMAD versés au cours de l'exercice 2024.
- Montants remboursés par Ténor Restauration à AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : 1.300 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 45 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.37 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Group

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Group.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Ténor Group, objet de la rémunération : 4.760 KMAD reporté de l'exercice précédent. Ce montant a été remboursé totalement au cours de l'exercice 2024.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 118 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.38 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Retail (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Retail.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
- Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2024.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2024.

2.39 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Distrib

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Distrib.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Ténor Distrib objet de la rémunération : 4.000 KMAD versé au cours de l'exercice 2024, remboursé totalement au cours du même exercice.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 12 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.40 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Thaïs

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thaïs.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Thaïs objet de la rémunération : 500 KMAD provenant de l'exercice précédent et 3.200 KMAD versés au cours de l'exercice 2024.
- Montant remboursé par Thaïs à AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : 1.700 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 43 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.41 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et l'association Orchestre Philarmonique du Maroc

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Fondateur de l'association Orchestre Philarmonique du Maroc.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2024.

2.42 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et l'association Fondation Ténor pour la Culture

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à l'association Fondation Ténor pour la Culture au cours de l'exercice 2024 : 300 KMAD.
- Montant remboursé par l'association Fondation Ténor pour la Culture à AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : 300 KMAD.
- Aucun produit d'intérêt n'a été comptabilisé en 2024 au titre de cette convention.

2.43 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2024.

2.44 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Services

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Services.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2024.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.45 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Montants avancés par AFMA SA à Accolade Casa, objets de la rémunération : 500 KMAD reporté de l'exercice précédent.
- Montant remboursé par Accolade Casa à AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 30 KMAD.

2.46 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Accolade

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.

- Montants avancés par AFMA SA à Accolade, objets de la rémunération : 8.800 KMAD reporté de l'exercice précédent et 16.700 KMAD versés au cours de l'exercice 2024.
- Montant remboursé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2024 : 20.000 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2024 : 1.244 KMAD.

2.47 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Nassam

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Nassam.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2024.

2.48 Convention de d'avance de trésorerie entre AFMA SA et PSD

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de PSD.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,5% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2024.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.49 Convention de participation aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Ténor pour la Culture

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.
- Nature et objet de la convention : Dans le cadre du projet Mazaya, AFMA SA participe aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Tenor pour la Culture à hauteur de 100 KMAD par an.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 100 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : l'AGO ayant statuée pour la 1ère fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.50 Convention de contribution au développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers l'association Fondation Ténor pour la Culture

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.
- Nature et objet de la convention : Dans le cadre du développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers la Fondation Ténor pour la Culture, AFMA SA contribue pour un montant annuel s'élevant à 0,2% de son résultat net avec un minimum de 50 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 121 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : l'AGO ayant statuée pour la 1ère fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.51 Convention de soutien et développement en faveur de l'association Orchestre Philarmonique du Maroc

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Fondateur de l'association Orchestre Philarmonique du Maroc.
- Nature et objet de la convention : AFMA participe au soutien et au développement de l'association Orchestre Philarmonique du Maroc ;
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2024 : 150 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

Fait à Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory	**Forvis Mazars**
Mostafa FRAIHA **Associé**	**Taha FERDAOUS** **Associé**

7.DÉCLARATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

7.DÉCLARATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En KDH	Mazars (N & N-1) / AAC (N-2)						BDO (Ex KPMG)						Total
	Montant/Année			%/Année			Montant/Année			%/Année			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariat aux comptes, certification													
Examen des comptes individuels et consolidés	**376**	**276**	**673**	**84%**	**93%**	**97%**	**622**	**714**	**258**	**90%**	**36%**	**173%**	**2 919**
Emetteur	376	258	258	84%	93%	37%	168	258	258	24%	36%	100%	1 576
Filiales			414,5	0%	0%	60%	454	438	0	65%	0%	73%	1 307
Autres diligences et prestations		0	0	0%	0%	0%		0	0	0%	0%	0%	0
Emetteur		18	0	0%	0%	0%		18	0	0%	0%	0%	36
Filiales		0	0	0%	0%	0%		0	0	0%	0%	0%	0
Sous-Total	**376**	**276**	**672,5**	**84%**	**93%**	**97%**	**622**	**714**	**258**	**100%**	**100%**	**100%**	**2 919**
Autres prestations rendues	72	7	24	16%	3%	3%	72	0	0	10%	0%	0%	175
Sous-Total	**72**	**7**	**24**	**16%**	**3%**	**3%**	**72**	**0**	**0**	**10%**	**0%**	**0%**	**175**
Total Général	**448**	**283**	**697**	**100%**	**96%**	**100%**	**694**	**714**	**258**	**100%**	**100%**	**100%**	**3 095**

8.LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU COURS DE L'EXERCICE

29/02/2024

https://afma.ma/wp-content/uploads/2024/02/2024-02-28-Communique%CC%81-de-presse-T4-2023-website.pdf

25/03/2024

https://afma.ma/wp-content/uploads/2024/03/2024-03-22-Communique%CC%81-de-presse-post-conseil-2023-site-internet.pdf

30/04/2024

https://afma.ma/wp-content/uploads/2024/04/2024-04-29-Resultats-annuels-2023-Website-V2.pdf

28/05/2024

https://afma.ma/wp-content/uploads/2024/05/2024-05-24-Website-Communique%CC%81-de-presse-T1-2024.pdf

29/08/2024

https://afma.ma/wp-content/uploads/2024/08/communique-de-presse-2e-trimestre-2024.pdf

30/09/2024

https://afma.ma/wp-content/uploads/2024/09/Communique%CC%81-post-conseil-et-Re%CC%81sultats-semestriels-2024-3.pdf

30/09/2024

https://afma.ma/wp-content/uploads/2024/09/Communique%CC%81-post-conseil-et-Re%CC%81sultats-semestriels-2024-3.pdf

06/11/2024

https://afma.ma/wp-content/uploads/2024/11/Communiquer-de-presse-DIGITAL-1.pdf

GROUPE AFMA ASSUREUR CONSEIL

AFMA S.A.

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000 DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL : 22, BOULEVARD MOULAY YOUSSEF - CASABLANCA
RC CASABLANCA N° 22463 • **I.F** N° 01020480 • **TP** N° 35545267